

Les Québécois croient en Dieu, aux anges, au ciel et aux miracles

Cet article présente l'analyse que l'on peut faire de la relation entre les valeurs personnelles des Québécois et leur rapport au divin et à l'Église. L'analyse se fonde sur des résultats de recherche réalisée dans le cadre du Programme 3SC, le Système CROP de Suivi des Courants Socioculturels, un programme de recherche et de consultation stratégique s'appuyant sur l'étude du changement socioculturel.

Une grande partie du travail effectué dans le cadre du 3SC de CROP consistant à réaliser des études de marché et de positionnement de marques, la présente analyse a été faite en utilisant des concepts et une grille d'analyse propre à la recherche marketing. Si certains lecteurs considèrent qu'il est irrévérencieux d'utiliser un vocabulaire aussi prosaïque pour traiter du sacré, précisons que le but ici n'est nullement de manquer de respect aux institutions, mais bien de présenter notre analyse en utilisant un style métaphorique inspiré de notre métier de tous les jours.

L'auteur est président de CROP.

ALAIN GIGUÈRE

collaboration spéciale

S'il est superflu d'insister sur le fait que le monde change, que la société ne répond plus aux mêmes valeurs qu'il y a vingt ans, que la pertinence culturelle de la majorité, si ce n'est de la totalité de nos institutions, n'est plus la même, il est très certainement un champ dans lequel le changement n'a pas manqué de bouleverser en profondeur les paradigmes et c'est bien celui de l'Église¹ et de la divinité. Et si plusieurs considèrent que l'Église a perdu une bonne part de sa propre pertinence culturelle traditionnelle, il ne faudrait pas croire que Dieu soit mort pour autant.

En effet, si l'on se fie à la proportion de la population qui reconnaît son existence, Dieu est bel et bien vivant. Il est même fondamentalement présent dans les croyances et les valeurs des gens. Cependant, c'est sa signification qui s'est radicalement transformée au cours des dernières années. Cette dernière a muté, pourrait-on dire, d'un point de vue socioculturel.

Sur le plan strictement quantitatif, soulignons que neuf Québécois sur dix (88%)² affirment croire en Dieu et que cette proportion n'a pas bougé au cours des dernières années.

De plus, 61% des Québécois croient aux anges, 67% croient au ciel et 62% aux miracles. Par ailleurs, 32% des Québécois croient au diable et 31% à l'enfer.

Il est donc incontestable que le divin occupe toujours un rôle central dans notre culture et que, globalement, les Québécois croient en une certaine forme de transcendance. La nature de cette transcendance est cependant en train de muter.

Tout d'abord, il faut constater l'écart important entre Dieu et le diable, de même qu'entre le ciel et l'enfer, dans les croyances des Québécois. Les Québécois ont majoritairement rejeté les aspects contraignants de la divinité pour n'en conserver que les aspects bénéfiques et sécurisants. Dieu ne punit plus, il veille sur nous, il nous accompagne. Les Québécois ont rejeté la dimension autoritaire de la transcendance divine.

La société distincte

Sur cet aspect, il est intéressant d'observer la spécificité du Québec par rapport au reste du Canada. Un Canadien des autres provinces sur deux croit au diable (51%) ainsi qu'à l'enfer (52%). Ces proportions représentent vingt points d'écart avec celles observées au Québec. La société distincte s'exprime avec force dans ce domaine ! La joie de vivre semble immuniser les Québécois contre une représentation divine trop exigeante.

En fait, c'est précisément cette représentation de Dieu qui fait l'objet d'une transformation. Actuellement, seulement un Québécois sur trois (31%) affirme qu'il se représente Dieu tel que l'enseigne l'Église.

Par contre, 46% déclarent se représenter Dieu à leur façon, sans référence aux enseignements de l'Église. Quatorze pour cent croient que Dieu est une grande force à laquelle nous participons tous, avec la nature, dans une grande cosmologie totalement immanente, à l'instar des religions orientales.

Enfin, près d'un Québécois sur dix (8%) croit que la vie n'est que phénomènes biologique et physique et que Dieu n'est qu'une invention de l'homme, visant essentiellement à l'aider à mieux affronter la vie (ainsi que la mort).

Fondamentalement, ces nouvel-

les visions de la divinité sont indissociables du processus de changement socioculturel qui a cours au Québec, tout comme dans l'ensemble de l'Occident, depuis une trentaine d'années.

Les valeurs, motivations, postures mentales et cordes sensibles des Québécois se sont radicalement transformées. Ces transformations les ont conduits à considérer la vie, le travail, l'argent, la famille, la consommation, enfin tout ce qui façonne leur existence, sous de nouvelles perspectives. Dans ce contexte, il était incontournable que leur vision de Dieu connaisse une certaine mise à jour, s'adaptant aux goûts de l'époque.

L'individualisme et l'hédonisme

En fait, deux grands axes peuvent résumer le changement socioculturel des trente dernières années, du moins en ce qui influence la relation avec le divin. D'abord un axe d'individualisme, menant les gens à se distancier de la conformité aux normes sociales traditionnelles et à se redéfinir en fonction de leur singularité comme individus. Deuxièmement, un axe d'hédonisme conduisant les gens à faire passer leurs plaisirs personnels avant leur sens du devoir et les obligations associées aux principes moraux imposés par la société.

Une société plus individualiste est une société dans laquelle le leadership et la légitimité des institutions sont à regagner constamment. C'est aussi une société dans laquelle la soumission à l'autorité laisse place à « l'épanouissement » de l'individu, à la réalisation de son autonomie, à l'expression de ses besoins d'expériences personnelles, d'exploration du monde et de sa propre individualité.

Une société plus hédoniste ne tolère plus que les institutions dictent aux individus des règles en matière de morale, de vie personnelle, de vie de couple et, surtout, en matière de sexualité. Ces champs appartiennent désormais aux individus qui en définissent eux-mêmes les modalités ainsi que les limites.

Or, il appert que les différentes visions que l'on peut avoir de la divinité, et de l'Église, sont intimement associées à ces grands axes du changement socioculturel. Avec une linéarité saisissante, on observe que plus les gens sont conformistes et engagés quant à leur sens du devoir et de la morale, plus ils ont tendance à croire en Dieu selon la vision de l'Église. À l'opposé, plus ils sont individualistes, hédonistes et axés sur leurs exigences de plaisir, d'autonomie et d'expériences personnelles, plus ils ont tendance à entretenir une vision plus personnalisée de la divinité.

Le changement socioculturel s'inscrivant dans le sens d'une personnalisation hédoniste des valeurs et des styles de vie, la représentation que se font les gens de la divinité devient, elle aussi, personnalisée.

Par ailleurs, notons que l'âge entretient une intime relation avec la vision de la divinité, relation encore une fois des plus linéaires. Ainsi, chez les gens âgés de 60 ans et plus, c'est dans une proportion de 55% que l'on croit en Dieu selon les enseignements de l'Église, cette proportion étant de 12% chez les 15-24 ans.

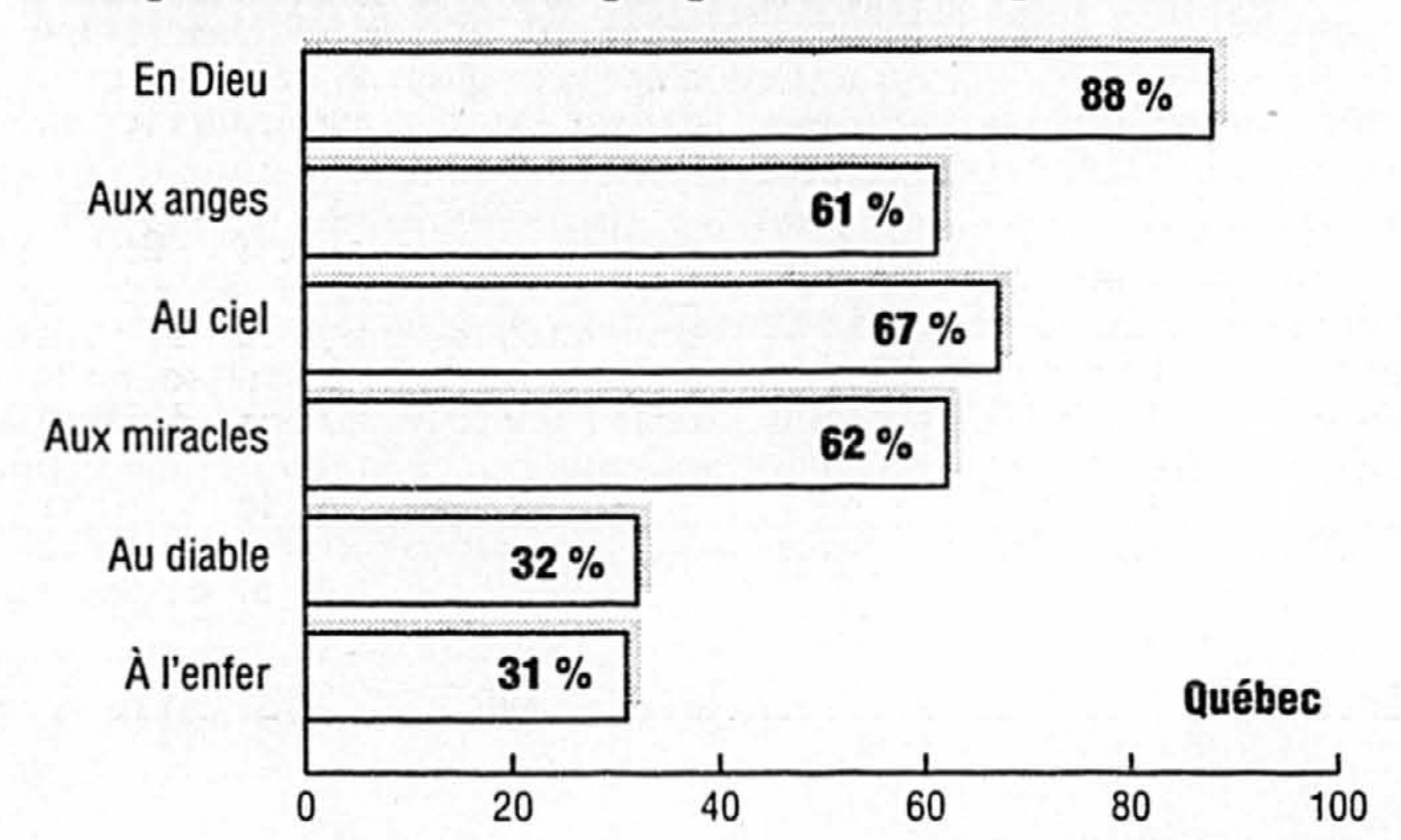
À l'opposé, Dieu à ma façon est un concept auquel adhèrent 52% des 15-24 ans et 28% des 60 ans et plus. Plus on est âgé, plus on croit à la vision de Dieu propagée par l'Église, alors que plus on est jeune, plus on adhère à ces visions

La représentation de Dieu

	Total	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-59 ans	60 ans +
Telle que l'enseigne l'Église	31%	12%	25%	25%	33%	55%
À ma façon	46	52	55	54	44	28
Force	14	19	11	14	15	10
La vie n'est que biologie	8	15	8	6	7	5

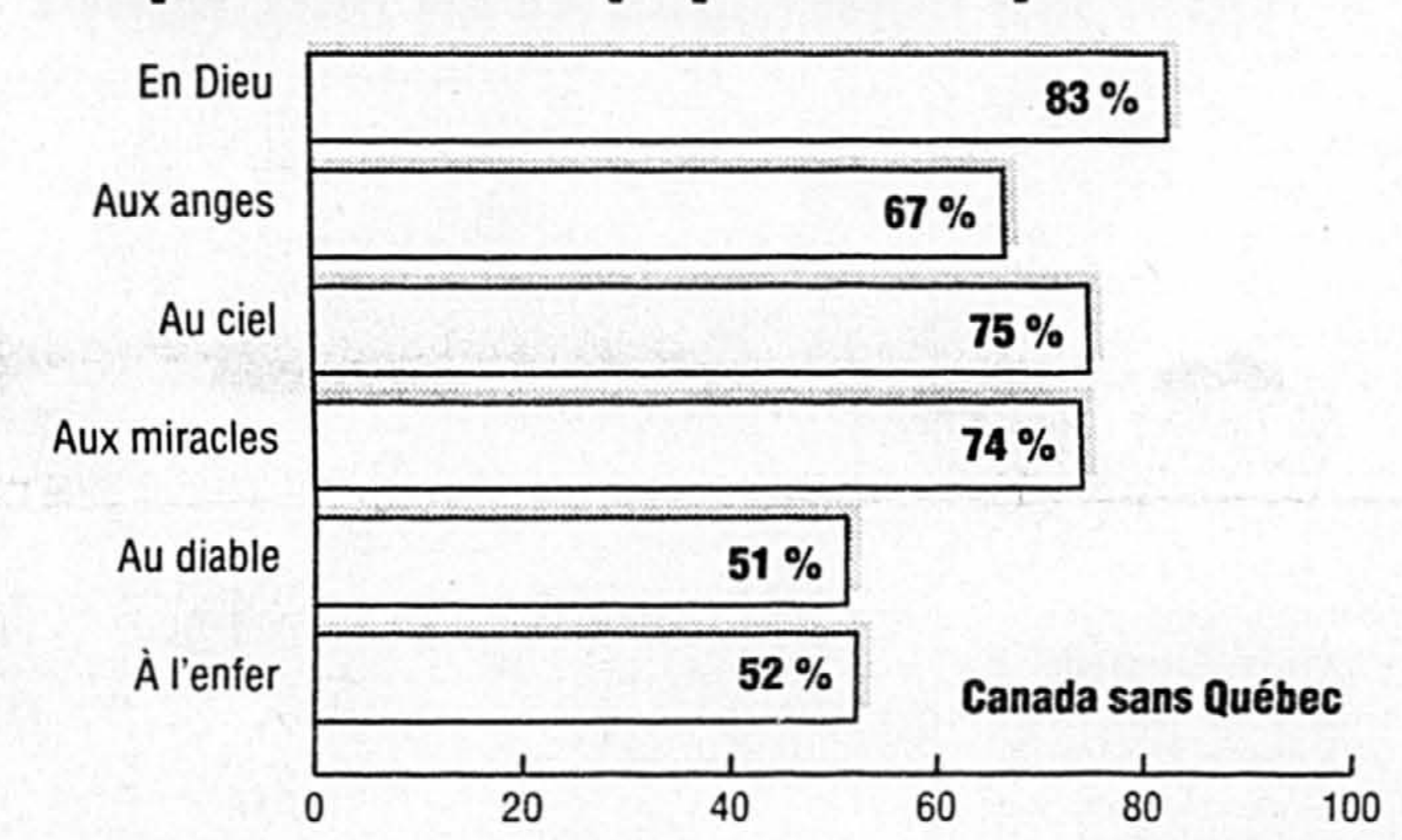
Infographie La Presse

Proportion de la population qui croit...



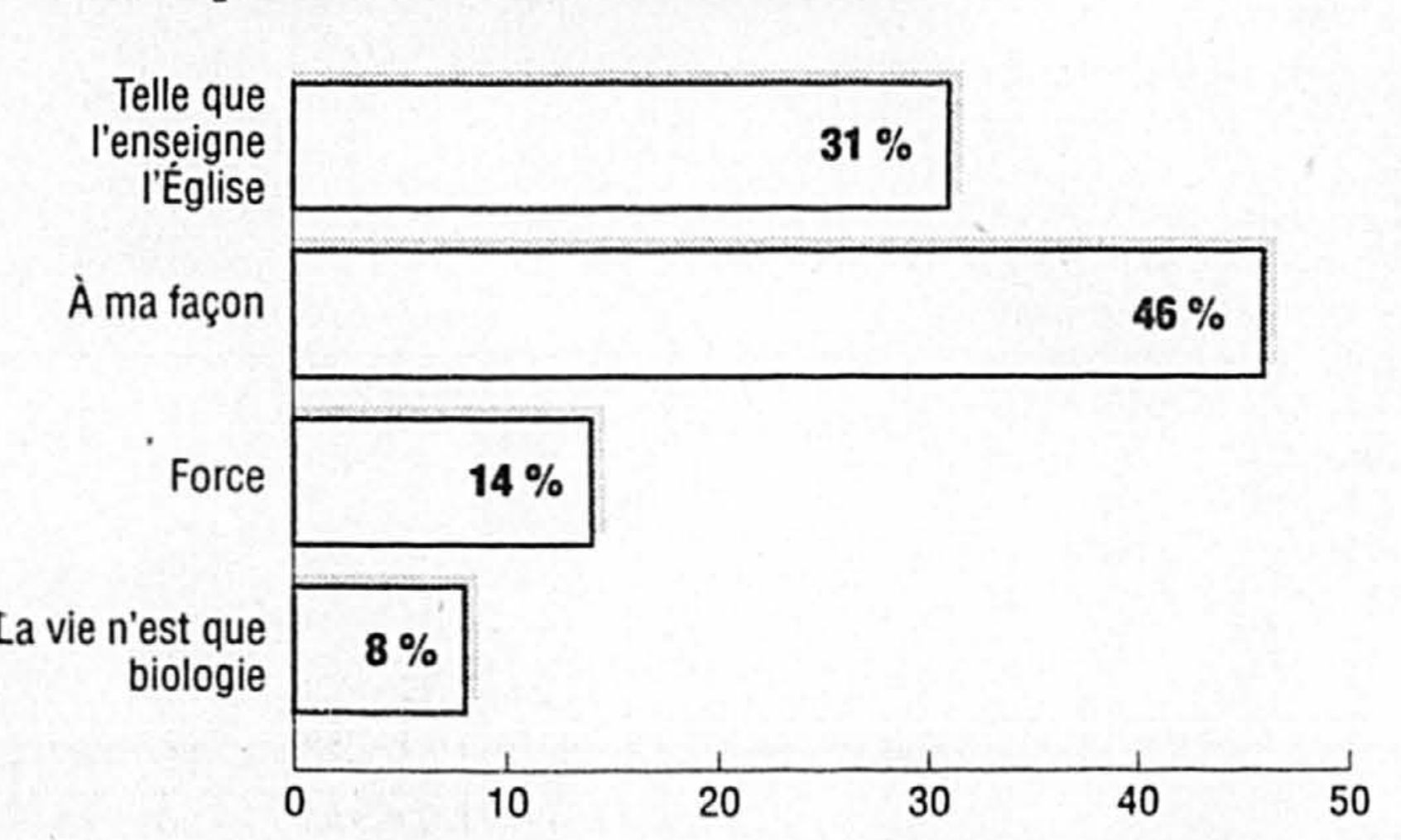
Infographie La Presse

Proportion de la population qui croit...



Infographie La Presse

La représentation de Dieu



Infographie La Presse

plus personnalisées de la divinité. L'âge est d'ailleurs très associé au changement socioculturel, les plus jeunes étant définitivement plus individualistes et hédonistes que leurs aînés.

Les motivations

Il est aussi intéressant d'analyser les valeurs et motivations des gens selon leur vision de la divinité, ce qui nous permet de comprendre ce qu'ils y retrouvent.

Les gens qui croient en Dieu tel que l'enseigne l'Église vouent un très grand respect aux institutions. Ils valorisent grandement l'ordre, l'autorité, la morale et la discipline. Ils ont aussi des conceptions très traditionnelles de la famille, de la sexualité et du rôle de la femme dans la société.

La transcendance de Dieu est donc à l'image de leurs valeurs. L'autorité divine est suprême et ces individus s'y soumettent comme ils se soumettent aux règles traditionnelles de la société. Ils considèrent normal que les femmes ne puissent devenir prêtres et que le Saint-Père et l'Église dictent des règles en matière de sexualité.

Parallèlement, les gens qui croient en Dieu à leur façon sont des hédonistes pour qui la recherche du plaisir personnel est de loin la priorité. Ils rejettent obligations et devoirs envers la société au profit d'une vie remplie de rêves, d'intensité, de consommation et d'une sexualité exempte de toutes contraintes morales imposées institutionnellement.

Pour eux, Dieu est une présence

réassurante affranchie de ses pouvoirs autoritaires. La transcendance devient ici une dimension secondaire, ou encore elle est mise au profit de l'individu comme puissance suprême pouvant favoriser, par moments, la réalisation des objectifs personnels.

Par ailleurs, les gens qui conçoivent Dieu comme une force à laquelle ils participent, représentent la quintessence de la postmodernité actuelle.

Sur le plan socioculturel, ils sont fortement en avance sur la plupart des grands courants qui ont façonné le changement au cours des vingt dernières années. Autonomie, critique sociale, épanouissement personnel, égalité des sexes, rejet de l'autorité des institutions, permissivité sexuelle et volonté d'expérimenter, de vivre pleinement, d'exprimer sa créativité, d'explorer son potentiel et de se développer pleinement comme individus sont autant de motivations qui les caractérisent. Ces individus évoluent dans une espèce de cosmologie à laquelle ils ont l'impression de participer, tout comme l'ensemble du monde qui les entoure.

Pour eux, Dieu est davantage immanent que transcendant. Ou alors la transcendance est cette puissance suprême de laquelle on se nourrit ou avec laquelle on se fond totalement dans une espèce d'eucharistie cosmique.

Notons enfin que les gens qui croient que la vie n'est que phénomènes physique et biologique représentent, par rapport au reste de la société, une expression radicale

de besoin d'autonomie ainsi que de rejet de l'autorité et du poids des institutions sur les individus. Ils refusent toute transcendance qui viendrait diminuer l'impression d'emprise qu'ils ont sur leur vie et sur le monde qui les entoure.

L'évolution socioculturelle et la transformation de la signification de la divinité posent un certain nombre de défis pour la société et ses acteurs. Tout d'abord, les individus peuvent bien aspirer à plus d'autonomie, à se distancier des institutions, mais il y a un rôle de conseiller spirituel qu'ils vont réclamer de plus en plus dans les années qui viennent, vieillissement de la population et proximité de la mort aidant.

Une population vieillissante va créer une demande croissante pour une consultation spirituelle. Le sens de la vie va être de plus en plus remis en question et le besoin de conseillers pour guider les gens dans ces démarches très personnelles va se poser avec de plus en plus d'acuité.

Or, la société compte, en fait, une institution pour répondre à ce besoin, à savoir l'Église, et si l'on prend en considération le vieillissement de la population, la demande pour ses services devrait exploser dans les années qui viennent.

L'Église

Cependant, il faut admettre que l'Église connaît un problème majeur pour bien bénéficier de cette demande croissante : il réside dans le fait qu'elle est définitivement positionnée comme le représentant, voire le chien de garde de la vision traditionnelle de Dieu.

Or, l'ensemble des grands courants socioculturels supportant cette nouvelle personnalisation de la divinité et la vision cosmique de Dieu sont en pleine progression au Québec, comme partout en Occident. Ils pourraient très bien continuer à s'imposer dans les années à venir, ne serait-ce que par la disparition des plus vieilles générations et par l'entrée des plus jeunes. Force est d'admettre que si la tendance se maintient, l'Église pourrait connaître une perte d'influence encore plus grande dans la société, alors que l'on devrait avoir davantage besoin d'elle !

L'interprétation de la volonté divine sur laquelle l'Église fonde la légitimité de son rôle depuis toujours, la sexualité des gens et leur fécondité, la place fondamentalement à contre-courant des nouvelles valeurs de la société. L'absence de femmes parmi les prêtres, sous prétexte qu'il n'y en avait pas parmi les apôtres, constitue aussi un anachronisme majeur à notre époque.

L'Église, comme institution, représente à la fois une dimension d'épanouissement spirituel et une dimension politique, l'exercice du pouvoir. En rejetant cette dernière, les Québécois ont aussi évacué la première, qu'ils réclameront peut-être à hauts cris dans les années qui viennent. Cependant, si l'Église ne se repositionne pas en fonction des sensibilités actuelles de la population, elle risque de ne pas avoir la crédibilité nécessaire pour attirer cette clientèle qui pourrait avoir tant besoin d'elle.

Qui plus est, ce positionnement anachronique de l'Église, dans la perception du public, crée un vide ; il ouvre la porte à toutes ces sectes et autres vendeurs d'absolu qui vont tout mettre en oeuvre pour bénéficier du marché favorable s'offrant à eux.

La quête de sens sera de plus en plus au centre des préoccupations des gens dans les années qui viennent et la société aura certainement besoin d'appui pour y arriver. Un marché de vendeurs est à prévoir.

(1) Le terme Église réfère dans ce texte essentiellement à l'Église catholique romaine, même si une signification définitivement plus ecuménique pourrait sûrement être applicable à l'analyse qui y est présentée.

(2) Les données présentées proviennent de l'enquête du 3SC de 1998. La cueillette des données a eu lieu au mois d'août 1998, après d'un échantillon représentatif de 1128 Québécois âgés de 15 ans et plus.

Éditorial

La Presse

ANDRÉ DESMARAIS
PRÉSIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

ROGER D. LANDRY
PRÉSIDENT
ET ÉDITEUR

CLAUDE MASSON
ÉDITEUR ADJOINT
MARCEL DESJARDINS
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
ALAIN DUBUC
ÉDITORIALISTE EN CHEF

Le massacre à la scie

Le film de Richard Desjardins, *L'Erreur boréale*, est un film à thèse, et il a forcément quelques défauts particuliers au genre.

Pour appuyer son propos, le chanteur-cinéaste s'est attardé davantage sur la désolation des forêts massacrées à la tronçonneuse et à la machinerie lourde, que sur les progrès que le Québec a pu accomplir au fil des ans pour protéger ses ressources forestières.



Sa licence poétique et son indignation l'ont amené ici et là à arrondir les angles. Son ton était peut-être un brin trop alarmiste. Mais la réaction véhémement du ministre Jacques Brassard, à la suite de la diffusion de ce documentaire choc, montre à elle seule à quel point ce film était nécessaire.

Sur un ton indigné, le ministre a reproché à Richard Desjardins d'avoir mis en péril toute l'industrie forestière québécoise par une mauvaise publicité semblable à celle dont ont souffert les chasseurs de

phoques et l'industrie de l'amiante, avec tous les risques de pertes d'emplois qui en découlent.

En plaçant ainsi le débat sur le mode « la coupe à blanc ou les emplois », M. Brassard commet le même genre de simplisme intellectuel que celui qu'il reproche justement au film. Ce discours anachronique oublie que les temps ont changé, que le souci du développement durable n'est plus réservé à quelques écolos déconnectés des réalités pratiques de ce monde, et qu'aujourd'hui, on peut être à la fois préoccupé par le développement économique et par

la protection des ressources. Que l'un n'empêche pas nécessairement l'autre.

C'est pourtant ce que reconnaissait récemment une importante compagnie forestière de Colombie-Britannique, qui a accepté d'abandonner complètement les coupes à blanc d'ici 2003. « Les mentalités sont en train de changer », avait alors noté son président.

L'industrie forestière québécoise porte un lourd héritage. L'exploitation éhontée et incontrôlée des forêts a laissé des blessures irrémédiables. Depuis le milieu des années 80, les choses se sont un peu améliorées. Les compagnies doivent maintenant se soucier de régénération et de reboisement. Les territoires laissés à l'abattage massif des arbres ont été réduits en superficie. Les coupes permises tiennent compte, du moins théoriquement, des forêts qui auront repoussé d'ici 50 ou 100 ans.

Mais la menace de dommages irrémédiables est toujours présente. Et en braquant sa caméra sur des zones ultra-sensibles de l'industrie forestière, *L'Erreur boréale* soulève plusieurs questions cruciales auxquelles personne, ni les experts, ni le gouvernement, ni l'industrie, ne peuvent apporter de réponses vraiment rassurantes.

■ Le film prétend que le Québec coupe plus d'arbres qu'il n'en laisse repousser. L'industrie et le gouvernement affirment le contraire. Il y a des experts pour défendre les deux thèses. Mais comme les estimations futures sont fondées sur des méthodes contestables, il y a lieu de s'inquiéter.

■ Le film soulève de gros doutes sur la qualité des efforts menés au nom de la régénération et de la « mise en valeur » des zones sinistrées. Des ingénieurs forestiers s'interrogent notamment sur la qualité des repousses, surtout dans les régions nordiques, où un arbre met une éternité avant d'atteindre la maturité.

■ Les coupes et la régénération sont-elles suffisamment contrôlées ? À voir une forêt rasée en pleine réserve faunique, franchement, le doute est permis.

■ D'autres questions se posent sur l'effet global du déboisement dans la région frontalière que constitue la forêt boréale. Des environnementalistes s'inquiètent de l'impact de la destruction de la dernière « forêt vierge » sur le climat, par exemple.

L'intrusion massive de l'industrie forestière au cœur de la forêt boréale est relativement récente. Elle est aussi bien préoccupante. Richard Desjardins n'a pas inventé les inquiétudes qu'elle suscite. Tout comme il n'a pas inventé les autres modèles de gestion des forêts qui, ailleurs dans le monde, notamment dans les pays scandinaves, permettent de tirer plus de bois d'une forêt plus petite, et en bien meilleure santé.

Des expériences en ce sens sont d'ailleurs tentées au Canada, y compris au Québec, où il existe actuellement deux « forêts modèles », dont on tire profit sans les réduire en brin de scie. Ces expériences ne peuvent peut-être pas être multipliées à l'infini. Mais cela montre qu'il n'y a pas qu'une seule façon d'exploiter une forêt. Que des solutions de rechange existent.

Richard Desjardins a eu le grand mérite de lancer le débat et d'y intéresser le grand public. Au lieu de tirer toutes ses flèches sur le messager, le ministre des Ressources naturelles aurait plutôt dû s'en réjouir. Son ministère n'est-il pas engagé dans une révision législative censée — du moins en théorie — associer davantage la population à la gestion des forêts ? Si c'est le cas, il devrait remercier M. Desjardins pour son coup de pouce publicitaire. Et profiter de l'occasion pour trouver des moyens de mieux gérer cette ressource collective inestimable qui a déjà été trop ravagée.

Le martyr

Plus tôt cette semaine, les cols bleus de Montréal ont manifesté devant le palais de justice pour protester contre l'emprisonnement de leur président, Jean Lapierre, dont la sentence, six mois de prison, relève d'une justice à deux vitesses, estiment-ils.

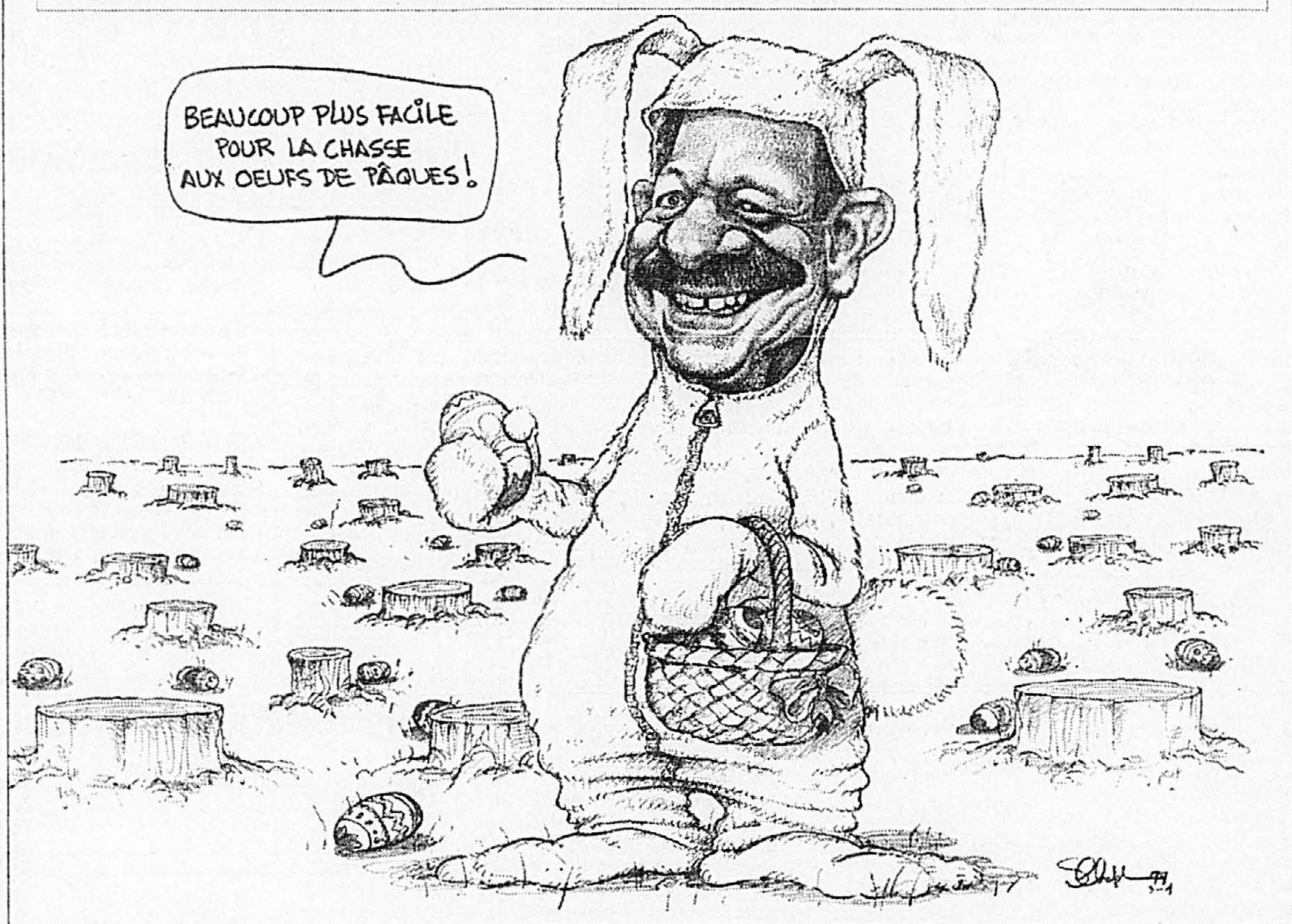
Le délit qu'a commis M. Lapierre n'était pas un des gestes de violence classique auxquels son syndicat nous a habitués — sabotage, vandalisme, intimidation. En s'attaquant à l'hôtel de ville au moment où siégeait le conseil municipal, les cols bleus, employés du secteur public, ont menacé physiquement des élus qui représentent le peuple. Dans une démocratie, c'est une ligne qu'on ne peut pas franchir. Mais ce qui donnait mal au cœur dans cette manifestation de solidarité, c'était le discours de gauche dans lequel se drapaient les cols bleus, Paul Piché et Sacco et Vanzetti à la carte. Au Québec, nous sommes habitués à un syndicalisme de gauche, qui, s'il agace parfois, reste un facteur de progrès. Mais associer le syndicat des cols bleus au changement social relève de l'usurpation. Son action se limite à défendre les privilèges de ses membres, souvent avec des gros bras, en faisant payer des citoyens souvent bien plus pauvres qu'eux. Pour la justice sociale, on repassera.

Le plus troublant, c'est que la FTQ, après avoir longtemps tenté de maintenir ses distances avec ses « beus », appuie à fond la caisse son héros emprisonné. Le virage tient sans doute au fait que le nouveau patron de la FTQ, Henri Massé, vient lui aussi du Syndicat canadien de la fonction publique, auquel sont affiliés les cols bleus. M. Massé n'a jamais dénoncé les gestes de violence de ce syndicat, ni ceux des autres gros bras du SCFP qui sévisent encore à Verdun ou à l'Office d'habitation municipale. Comment la FTQ réussira-t-elle à concilier ce syndicalisme primaire avec le Fonds de solidarité ? Un batte de baseball dans une main et un carnet de chèques dans l'autre ?



Alain Dubuc
adubuc@lapresse.ca

JACQUES BRASSARD NOUS PARLE DES AVANTAGES DE LA COUPE À BLANC



DROITS RÉSERVÉS

serge.chapleau@lapresse.ca

LA PRESSE ET VOUS

L'information à l'aube du 21^e siècle

« Les débats et la discussion politique sur les sujets d'intérêt public se font maintenant par médias interposés. En dehors des périodes de crise, les assemblées politiques et les débats publics ne mobilisent plus beaucoup les foules. Le champ de la communication sociale a ainsi tendance à se rétrécir de plus en plus à l'espace médiatique. »

« Du fait de leur isolement et de leur éloignement croissant des centres de décision, les individus dépendent effectivement de plus en plus des médias pour obtenir les informations nécessaires tant pour faire face aux problèmes de la vie quotidienne que pour participer à la vie sociale. L'information est donc devenue un service essentiel au même titre que la santé et l'éducation. Aussi, le droit du public à l'information est-il venu récemment s'ajouter à la liste des droits universels de la personne. »

Cette longue citation de Lina Trudel, sociologue, est extraite d'un ouvrage intitulé *La population*

face aux médias et a été reproduite en préambule du dernier rapport annuel du Conseil de presse du Québec. Cette citation est à relire deux ou trois fois tellement elle est importante et lourde de sens.

Dans les sociétés modernes, en cette fin de siècle, les médias occupent une plus grande place que jamais sur l'échiquier politique, social, économique. Ils constituent un des principaux instruments de la démocratie grâce à l'information qu'ils transmettent aux citoyens. Ils peuvent s'enorgueillir et se bomber le torse. En contrepartie, plus le rôle des médias est important, plus leur influence est grande, davantage le sont leurs obligations et leurs responsabilités.

D'ailleurs, en avant-propos de son rapport annuel, le Conseil de presse du Québec rappelle cette « réalité incontournable à l'aube du 21^e siècle : l'information, agissant tel un ciment social entre les citoyens, est perçue comme un service public essentiel, et le droit du public à l'information fait désormais partie intégrante des droits universels de la personne. »

Et le Conseil ajoute : « Si les professionnels du monde de l'information ne peuvent que se réjouir de pareil constat, en revanche la reconnaissance de ce droit uni-

versel interpelle singulièrement le sens des responsabilités de tous les membres de la presse. »

À l'occasion du cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, une réflexion particulière a été faite dans un ouvrage collectif sur l'information et la liberté sous le titre *Liberté d'expression et nouvelles technologies*, sous la direction de Michèle Paré, journaliste et chercheuse à Radio-Canada, de 1977 à 1997, et de Peter Desbarats, auteur et journaliste, ex-doyen de l'École de journalisme de l'université Western Ontario, avec la contribution de 23 collaborateurs des cinq continents.

Je cite un passage important : « La réflexion sur les nouveaux médias doit s'étendre au rôle et à l'efficacité de l'arme de l'information dans la défense et la promotion des droits de l'homme. Au crépuscule d'un siècle marqué par la tragédie, le mouvement des droits de l'homme a peut-être moins besoin d'un surplus d'informations ou de nouveaux moyens de communication que d'un supplément de pensée. Il a peut-être moins besoin de nouveaux rapports et de nouveaux faits que d'un discours éloquent démontrant, face à une opinion publique désenchantée et passive, l'intérêt que les droits de l'homme représentent pour l'inté-

grité des individus, la stabilité et la prospérité à long terme des sociétés et des États. »

Le métier de journaliste, responsable de rapporter les faits fidèlement et complètement, et le métier d'éditeur, responsable de ce que contient sa publication, sont à la fois fascinants et... périlleux.

Le seul fait de publier un journal toutes les 24 heures, sept jours par semaine, crée une exigence et continue obligation. C'est ce que l'on appelle, dans le jargon du métier, « le terrible quotidien ».

Les contraintes sont nombreuses et importantes : il y a la rapidité d'exécution, le danger de la précipitation, le risque de l'erreur ou de l'oubli, l'inquiétude d'avoir raté une nouvelle essentielle, la pression à accorder une importance trop grande à une information éphémère qui n'en sera plus une le lendemain, l'équilibre à maintenir entre les divers aspects de l'information à présenter, les pressions de toute sorte, les tentatives de manipulation et de désinformation, la responsabilité d'éviter toute diffamation, la crainte de blesser injustement des personnes, des institutions ou des organismes méritoires. Ce sont les risques du métier avec lesquels il faut vivre chaque jour dans un média.

En contrepartie, il est fascinant

de pratiquer le métier de journaliste. Être journaliste, c'est être aux aguets, c'est apprendre continuellement de nouvelles choses et les transmettre, c'est être à l'écoute de gens qui ont des histoires exceptionnelles à raconter, c'est rendre témoignage de ce qui se dit et se vit chez nous et ailleurs dans le monde, c'est dialoguer en permanence avec le public lecteur, c'est percevoir les attentes des gens et de la société, c'est découvrir des informations que des personnes ou des groupes veulent garder cachées, c'est déterrer des scandales, c'est partager les grands objectifs d'un peuple, c'est participer par l'exercice de la liberté de la presse à la liberté d'une société démocratique.

L'information, c'est un bien précieux que l'on prend trop souvent comme un droit acquis. Comme si cela allait de soi. Dans une société comme la nôtre, où la censure officielle n'existe pas mais où le danger de contrôle de l'information est toujours présent, il est bon de se rappeler cette phrase de Jean-Marie Colombani, directeur du journal *Le Monde* : « La seule information est celle qui dérange les consciences assoupies et les consensus commodes. »

Claude MASSON
Éditeur adjoint

cmasson@lapresse.ca

Une île, trois villes

Une île, trois villes... Ce qui frappe, dans la stimulante proposition que s'apprête à rendre publique la Commission sur la réforme fiscale qui s'est penchée sur le sort de Montréal, c'est son bon sens et sa logique interne.

La Presse, qui a dévoilé une partie du rapport de la Commission, en publiait récemment le schéma à la une. L'île de Montréal, plutôt que d'être morcelée en 29 municipalités de taille inégale et aux frontières tarabiscotées, est divisée en trois : la pointe est, qui regroupe Montréal-Nord, Saint-Léonard, Anjou, Montréal-Est et l'extrême-orient (si l'on peut dire !), la pointe ouest, qui va de Sainte-Anne-de-Bellevue à Saint-Laurent et LaSalle.

Entre les deux, le centre, le cœur et le moteur de l'île : la ville de Montréal, élargie et enrichie.

Enfin, les enclaves de banlieue, qui creusaient dans le territoire naturel de Montréal des poches de privilèges intolérables à notre époque, sont ramenées dans le giron métropolitain. Outremont, Westmount, Hampstead, Côte-Saint-Luc, Mont-Royal et Verdun (l'Île-des-Sœurs) deviennent montréalaises comme elles auraient toujours dû l'être.

Un bémol, cependant : pourquoi les auteurs du rapport ont-ils intégré Saint-Laurent à la ville de l'Ouest ? La moitié de Saint-Laurent empiète sur le territoire naturel de Montréal, s'y avançant comme une presqu'île. Est-ce par souci d'équilibre démographique ou fiscal ? Enfin, attendons de lire le rapport avant de réclamer l'intégration de Saint-Laurent à Montréal.

■ ■ ■

Inutile de dire que les maires de banlieue sont dans tous leurs états. On les comprend. Une réforme calquée sur cette proposition

leur ferait perdre leurs postes et les douceurs qui vont avec. Le doyen du groupe, Yves Ryan, qui est un fameux politicien et qui veut rester maire de Montréal-Nord, est aux abois, et la banlieue n'a plus que le mot « concertation » à la bouche. N'importe quoi plutôt que la fusion !

On les comprend, comme je disais. Il y a beaucoup de postes et de titres à préserver, beaucoup de privilèges aussi. Non seulement la banlieue tire-t-elle sa richesse de sa proximité avec Montréal, mais elle s'amuse à lui faire concurrence lorsqu'il s'agit de créer des parcs industriels et d'attirer des investissements (voir le cas notoire de Saint-Laurent).

Les villes-enclaves (Outremont, Westmount, etc.) sont inscrites dans le même tissu urbain que les Montréalais, mais ne contribuent ni à l'assiette fiscale ni à la vie politique de la ville-centre. Montréal est une ville qui a perdu une très grande partie de ses élites. Passe encore qu'elles traversent un pont, mais quand il s'agit de ghettos installés sur son propre territoire naturel, c'est une incongruité qui confine au scandale.

Le statu quo ne peut plus durer, disait récemment la ministre des Affaires municipales, Louise Harel. Mme Harel est montréalaise, contrairement à la plupart de ses prédécesseurs. Saisira-t-elle cette chance historique d'agir là où tous les autres politiciens ont reculé et de devenir la « mère fondatrice » du Montréal du second millénaire ?

Il lui faudra énormément de courage — et surtout l'appui du premier ministre, dont nul ne sait s'il osera se lancer dans une opération aussi politiquement risquée.

Car il va de soi que toute fusion devra être



Lysiane
GAGNON

imposée par Québec ; seules les villes encore plus défavorisées que Montréal ont voulu s'y annexer. Les autres ont tout intérêt à faire bande à part, car elles ont le beurre et l'argent du beurre : travailler, s'amuser, s'instruire, se faire soigner à Montréal... et retourner le soir dans la propre villelette qui est à dix minutes du centre-ville de Montréal !

Ce n'est pas qu'une question d'intérêt fiscal. Montréal est trop petit pour sa vocation ; il a besoin de plus d'habitants, et de plus d'habitants riches et instruits. Il doit importer les idées, les talents et le formidable savoir-faire qui foisonnent dans sa banlieue immédiate. Et même avec une fusion, Montréal resterait encore beaucoup plus petit que le « méga-Toronto » créé par le premier ministre Harris.

Ici, la bataille sera encore plus féroce à cause du facteur linguistique : les anglophones des enclaves mettront autant d'ardeur à refuser l'annexion à Montréal qu'ils en ont mis à combattre la loi 101. Aussi Mme Harel devrait-elle commencer tout de suite à essayer de trouver quelques alliés de poids dans la communauté anglophone.

■ ■ ■

Oui, il en faudra du courage politique au gouvernement Bouchard, car il ne pourra guère compter sur l'administration municipale de Montréal. Pour piloter ce projet, il faudrait un maire proactif, énergique et crédible. Mais M. Bourque, qui se prend pour un ambassadeur quand il ne se prend pas pour un mandarin chinois, est pratiquement

toujours en voyage, laissant la ville aux mains de Jean Fortier, un néophyte qui n'avait rien à dire quand La Presse a dévoilé la recommandation majeure de la Commission.

« En général, Montréal est favorable aux amalgamations, de dire M. Fortier, mais les gens sont très attachés à leurs communautés... » Voilà une réaction bien légère, alors que dans l'autre plateau de la balance, les maires de banlieue sont déjà tous en train de s'agiter comme des diables dans l'eau bénite.

Concours du millénaire

■ Nos fidèles lecteurs savent que j'ai lancé, en janvier, un « concours du millénaire » que je croyais destiné à rester un petit projet sympathique et modeste. Mais j'ai reçu beaucoup plus de réponses que prévu à ma question (« Où auriez-vous voulu vous trouver au cours du millénaire qui s'achève ? »). Il y a beaucoup de lettres intéressantes et plusieurs bijoux. Le tri sera plus difficile et plus long que je ne l'avais prévu. (Note : le concours est terminé, la date limite était le 15 mars.)

Le ou la gagnant(e) recevra du journal une bouteille de champagne c'est le cadeau indiqué quand on parle de changement de millénaire !, mais nous avons décidé de publier plusieurs des textes soumis. Un beau samedi de l'été qui vient, donc, mes patrons vont dégager quatre belles pages dans le cahier Plus, histoire d'avoir assez d'espace pour rendre justice à vos écrits. Patience, donc, chers participants... et merci pour vos textes

■ ■ ■

Sur ce, je vous quitte pour un petit mois. De retour dans cette page le 4 mai. A bientôt, et Joyeuses Pâques !

Violence conjugale et «culture» policière (bis)



Yves Boisvert

On va finir par croire qu'il le fait exprès. Après l'absolution qu'il a accordée à Gilbert Rozon, voilà que le juge Pierre Béliveau inflige deux ans de prison « avec sursis » à Michel Ouellette, un homme au dossier judiciaire pesant, pour l'homicide involontaire de sa conjointe.

« Avec sursis », cela veut dire que la peine « de prison » est purgée dans la collectivité, mais sous plusieurs conditions strictes.

Encore une fois, un groupe de pression monte aux barricades. Cette peine insignifiante banalise la violence faite aux femmes, dit le Regroupement provincial des maisons d'hébergement. Ouellette avait déjà été condamné pour des actes de violence envers ses quatre conjointes précédentes.

L'argument du supposé traitement de faveur réservé aux personnalités ne s'applique pas ici pour ce débaucheur de 38 ans parfaitement anonyme. On a trouvé autre chose : « Si M. Ouellette avait été accusé d'homicide involontaire sur le premier ministre du Québec, s'il l'avait agressé à 78 reprises, l'issue du procès aurait-elle été la même ? » demandait la présidente de l'organisme.

Ça frappe l'imagination, comme on dit. Pour ce qui est d'éclairer le débat, il faudra repasser.

Pourquoi le « 78 reprises » ? Parce que c'est le nombre d'antécédents judiciaires de Ouellette. Des petits crimes de violence, de malhonnêteté et de manquements à des ordonnances de la cour lui ayant causé au pire six mois de prison.

L'homicide involontaire a eu lieu alors que Ouellette était en vacances avec la victime, Francine Valois, en République dominicaine, en février 1997. Vers 2 h, dans la nuit du 10 février, alors que les deux sont en état d'ébriété avancé, ils se disputent dans le hall de l'hôtel de Puerto Plata. Devant un employé de l'hôtel, Ouellette donne un coup de poing à Valois. En tombant sur le plancher de céramique, elle se fracture le crâne. Elle est emmenée chez un médecin local. Transportée

à l'hôpital Charles-Lemoyne, de Greenfield Park, elle meurt six jours plus tard.

Ouellette est arrêté en République dominicaine mais réussit à obtenir une libération contre une caution de 4000 \$. Il est ensuite arrêté au Canada le 2 avril 1997 et, avec le genre de dossier qu'il traîne, est évidemment détenu préventivement. Le procès doit avoir lieu au printemps 1998, après une commission rogatoire en République dominicaine, pour recueillir certains témoignages.

Mais voilà qu'on découvre que les policiers de la SQ chargés de l'enquête sont allés rencontrer Ouellette six jours après son arrestation, à la prison de Rivière-des-Prairies. Il lui ont offert de contacter son avocat, mais il était en vacances. Malgré cela, et bien que Ouellette voulait consulter son avocat, les policiers recueillent une déclaration de lui disant qu'il s'agissait d'un « accident ».

Pour le juge Béliveau, il s'agit d'un interrogatoire qui viole le droit à l'avocat garanti par la Charte et maintes fois mis en relief par la Cour suprême.

Deuxième fait troublant aux yeux du juge : les policiers sont allés interroger l'avocat républicain de Ouellette ainsi que le consul honoraire du Canada dans ce pays, qui ont tous deux recueilli les propos de l'accusé. Procéder ainsi montre un manque de jugement et un mépris des droits de Ouellette, dit le juge : va-t-on interroger un avocat tenu par le secret professionnel sur les crimes du client qu'il défend ?

Pire : alors qu'ils ont transmis leurs notes de toutes leurs rencontres de témoins en République dominicaine, les policiers n'ont pas remis leurs notes concernant l'interrogatoire de l'avocat républicain. Peut-être les policiers savaient-ils qu'ils avaient poussé leur enquête dans des zones interdites et peut-être voulaient-ils s'éviter des ennuis, opine le juge Béliveau. Aussi, il ne les croit aucunement quand ils viennent dire à la cour qu'un calepin a été malencontreusement oublié dans la case d'un policier. Parjure, dit le juge.

À cause de ces « découvertes », le procès de Ouellette ne devait pas avoir lieu avant le mois de mai 1999, soit avec un an de retard. Entre-temps, le juge Béliveau a accepté de mettre l'accusé en liberté provisoire en juillet 1998, sous des conditions strictes, dont un mois de cure de désintoxication à l'alcool.

Apparemment, la cure a été un succès. Ouellette est sobre depuis deux ans. Il travaille toujours au port. Il a vécu une

autre relation amoureuse suivie d'une rupture et n'a pas manifesté de violence. La travailleuse sociale témoigne de progrès significatifs.

Alors qu'une deuxième commission rogatoire devait être ordonnée, cet hiver, essentiellement pour vérifier le travail des policiers, la Couronne et la défense ont commencé à négocier. Ouellette s'est avoué coupable d'homicide involontaire. Madeleine Giauque, de la Couronne, si tout s'était passé « normalement », aurait recherché une peine de huit à neuf ans advenant la culpabilité et le juge Béliveau l'aurait suivi sur ce chemin. Mais dans les circonstances, elle a accepté de recommander une peine de prison de deux ans « avec sursis » suivie d'une probation de trois ans.

Les circonstances, ce n'est pas seulement la réhabilitation en bonne voie de Ouellette. C'est surtout que le juge Béliveau annonçait qu'il était tout à fait disposé à décréter l'arrêt du processus judiciaire à cause du comportement des policiers si certains détails se confirmaient. Cela équivaut à un acquittement. La SQ n'avait pas besoin de ça, elle a assez du rapport Poitras sur les bras...

Le juge doit avoir de bonnes raisons pour s'écarter d'une suggestion commune des avocats. Ici, il estime que la peine suggérée est clémente et que Ouellette mérite en fait une peine exemplaire. Mais même les enfants de Mme Valois ont dit accepter la réhabilitation. Et surtout, le comportement policier dont a été victime Ouellette doit être sanctionné.

Faisant référence au rapport Poitras, le juge Béliveau souligne que ce n'est pas la Charte qui a rendu les policiers inefficaces, mais simplement leur « irrespect injustifié et inutile, pour ne pas dire stupide, de la Constitution ». Leur conduite était « minable », va-t-il jusqu'à dire.

Ce jugement est mal choisi pour faire le procès du système judiciaire. On peut difficilement demander à la ministre Linda Goupil d'en appeler d'une peine recommandée par une de ses substituts et justifiée par une analyse serrée de 59 pages, assez convaincant sur l'évolution de Ouellette.

C'est par contre un exemple de policiers qui n'ajustent pas leur comportement, mais simplement leur témoignage, pour paraître se conformer aux exigences de la Charte. Si les policiers trafiquent la vérité, comment un juge, qui n'a que la parole des témoins comme outil, peut-il fonder un verdict crédible ? Cela aussi devrait préoccuper les groupes de pression.

Économie 101: le cas des Expos

CLAUDE MONTMARQUETTE

L'auteur est professeur de science économique à l'Université de Montréal et directeur de recherche au Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO).

La science économique est à la fois simple et compliquée. Simple, puisque tous les jours nous agissons en tant qu'agents économiques soit à titre d'acheteur, de vendeur, de producteur, ou d'investisseur. Cette situation peut aisément nous donner l'impression de maîtriser les mécanismes économiques qui régissent une société. On observe de ce fait nombre d'opinions sur tous les sujets à saveur économique tel, récemment, l'impact d'un éventuel départ des Expos.

Paradoxalement, l'économiste entraîné ne cesse d'expérimenter, à son grand dam, que l'économie est une science exigeante. Il lui faut continuellement apprendre à distinguer entre ce qui constitue l'expression d'émotions, souvent liées à ses intérêts personnels, et une analyse objective basée sur l'application des principes d'une discipline que, parfois, les non-économistes jugent cyniques.

Je saisis l'occasion de ce débat sur les Expos, auquel j'ai été mêlé un peu malgré moi (je n'ai certainement pas sollicité la une de La Presse du 9 mars), pour discuter de certains arguments avancés par des amateurs de baseball, des journalistes sportifs et d'autres personnes intéressées au sujet. Ces arguments apparaissent à première vue raisonnables mais ils ne résistent pas à une analyse plus détachée de la question.

■ « Les Expos créent de l'activité économique et donc des emplois : s'ils quittent Montréal, nous perdrons ces emplois. »

Vrai, mais cette situation est similaire pour les hôpitaux, les universités, les industries, les cinémas, les restaurants. Et, en terme d'ampleur, il faut bien se rendre compte que les Expos, c'est plus ou moins l'équivalent d'un gros supermarché d'alimentation. De plus, l'argent qui ne sera pas dépensé pour les Expos le sera pour d'autres choses et ces autres activités généreront aussi des emplois.

■ « On perd les impôts des joueurs s'ils quittent ! »

Également vrai. Mais, pour que ces joueurs paient leurs impôts, il nous faut payer leurs salaires ! Ou, si vous préférez retourner l'argument, s'ils partent, nous épargnons leurs salaires (et quels salaires !). Posons la question différemment : si vous quittiez le Québec, le Québec perdrait vos impôts. Le gouvernement devrait-il alors subventionner votre employeur pour qu'il vous garde ici afin de récupérer vos impôts ? Voilà une stratégie qui pourrait coûter cher aux autres contribuables.

■ « Les impôts des joueurs serviront à payer pour le stade. »

Cela est un argument fallacieux. Les impôts des médecins devraient-ils maintenant servir exclusivement à payer les services de leurs hôpitaux et ceux des professeurs à financer leurs écoles. Le joueur de

baseball ne pourra bénéficier des services policiers, ou d'incendie, des autoroutes, etc. parce que ses impôts financent le stade et non pas ces services ? Il est évident qu'en ce qui touche le financement des dépenses gouvernementales, les impôts sont des vases communicants.

■ « Garder les Expos serait profitable aux gouvernements parce que ceux-ci touchent les impôts sans payer les salaires des joueurs ! »

J'avoue que cet argument m'a soufflé. D'où proviendrait l'argent nécessaire pour garder les Expos ? C'est comme si le gouvernement payait toujours tout et les citoyens jamais rien. Mais où vont donc toutes nos taxes ?

■ « Les Expos génèrent 15 millions de retombées économiques dans le secteur du tourisme. »

Voilà un chiffre familier. Par exemple, 15 millions de retombées pour le Biodôme, 15 millions pour le Festival des films du monde, pour le Festival Juste pour Rire, pour l'Hypodrome de Montréal... À ce rythme-là, il faut se demander pourquoi Montréal n'est pas plus riche. Le problème est qu'il s'agit probablement du même « 15 millions », chacun faisant l'hypothèse que le touriste ne vient que pour un seul événement, le sien (les seuls à profiter de ces calculs semblent être les consultants qui les produisent) !

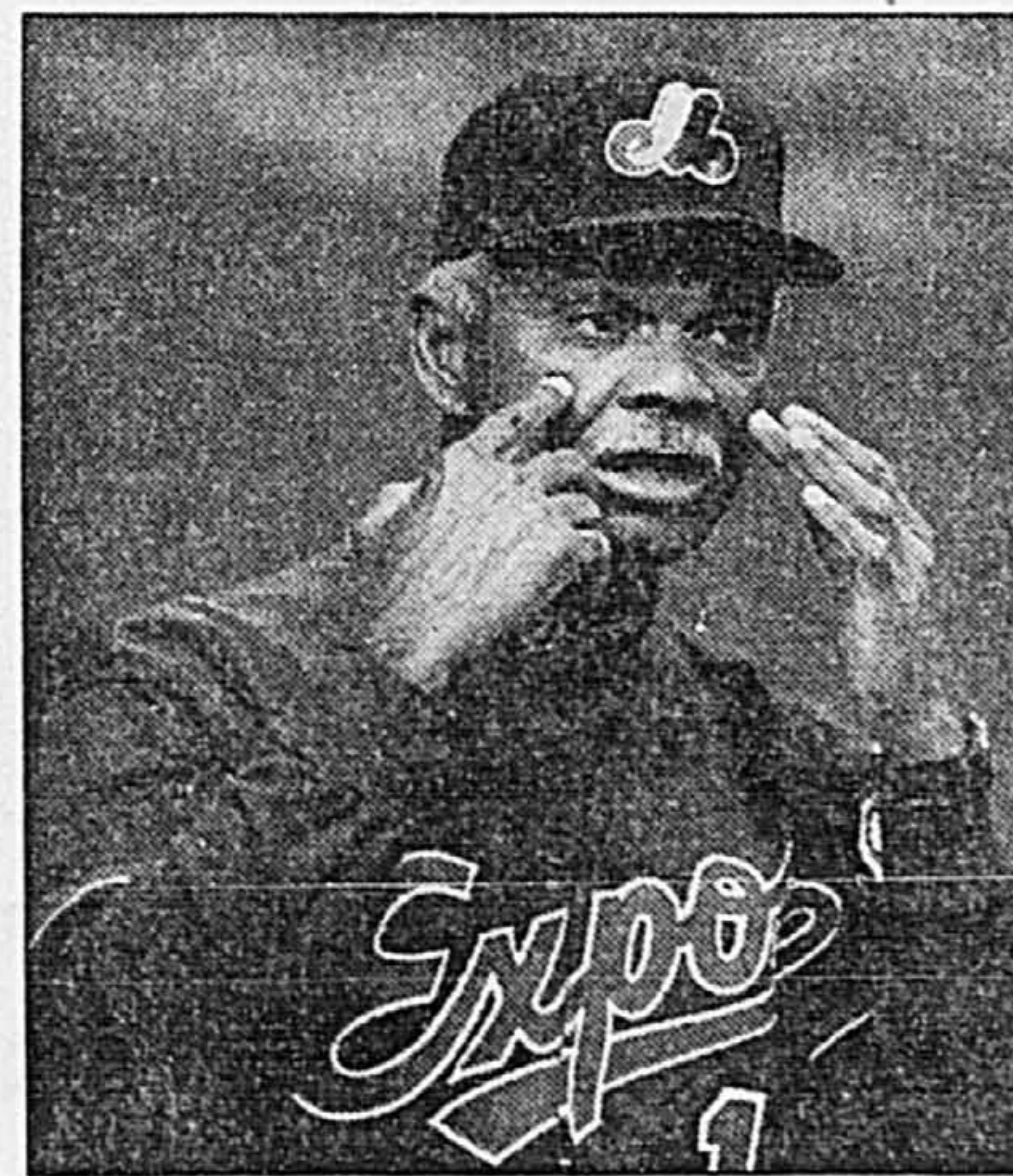
■ « Les joueurs des autres équipes couchent à Montréal et dépensent leur argent ici lorsqu'ils nous visitent. »

Vrai, mais c'est relativement marginal par rapport à l'ensemble des touristes qui nous visitent ; de plus, nos joueurs font de même à l'étranger avec les revenus de l'équipe que nous payons directement ou indirectement. L'effet net de ces retombées est nul.

■ Une nouvelle proposition suggère « l'utilisation d'une partie du budget de publicité de Montréal ou du Québec pour financer les intérêts d'un prêt de 100 millions qui serait consenti aux Expos par le gouvernement du Québec ».

Mais si on prend huit millions de l'enveloppe publicitaire globale pour financer les intérêts d'un prêt accordé gratuitement aux Expos, il y aura moins de publicité pour attirer les touristes. L'effet net sur ce secteur pourrait être négatif plutôt que positif. Qu'avons-nous en garantie de cet investissement ?

Je n'ai rien contre les Expos comme tels. Plusieurs des arguments développés dans ce texte s'appliquent également aux entreprises qui menacent (ou menaceront, parce que si la stratégie est payante, elle sera imitée) de quitter le Québec et demandent des subventions pour les inciter à changer d'avis. C'est un débat plus large sur lequel on pourra revenir. La réalité en ce qui concerne les Expos est que les gens qui souhaitent les garder à Montréal ne sont pas prêts à payer pour le faire, mais demandent plutôt que d'autres paient pour eux. Et c'est là que le bât blesse.



Filipe Alou

Plus

À chacun sa façon de repenser son église



Sophie Brouillet

Que font des prêtres jeunes et convaincus lorsqu'ils se retrouvent curés dans des églises d'un autre âge, où se succèdent de longues rangées de bancs vides ? À Montréal, des choses assez différentes, l'archevêché laissant chacun défricher son propre chemin.

« Je me sens soutenu par le diocèse, mais je ne sens pas de ligne directrice », explique André Tiphane, un curé de 38 ans qui a hérité d'une, de deux, puis de trois paroisses d'Ahuñtic, pour cause de manque de prêtres, comme plusieurs de ses collègues québécois.

On me dit: 'OK, essaye ça si tu veux, mais il n'y a pas de leadership, quoique ça va peut-être changer dans le cadre des suites du synode.' Moi, je n'ai jamais aimé me faire dire quoi faire et j'apprécie la latitude qu'on me laisse. »

Quand il s'est retrouvé à la tête des paroisses Saint-Charles-Garnier et Saint-Paul-de-la-croix en 1993, puis de celle de Sainte-Madeleine-Sophie-Barat en septembre dernier, André Tiphane a bien dû rompre avec la tradition du bon curé toujours présent, et confier à plusieurs laïques une partie de ses responsabilités.

Après avoir ouvert un poste rémunéré d'animation pastorale, il a choisi pour le combler une jeune femme de 24 ans, étudiante en théologie, Annie Dubé, et travaille désormais en étroite collaboration avec elle. Il lui a remis les dossiers de la pastorale des premières communions et des confirmations qui sont à rouvrir chaque année, puis-

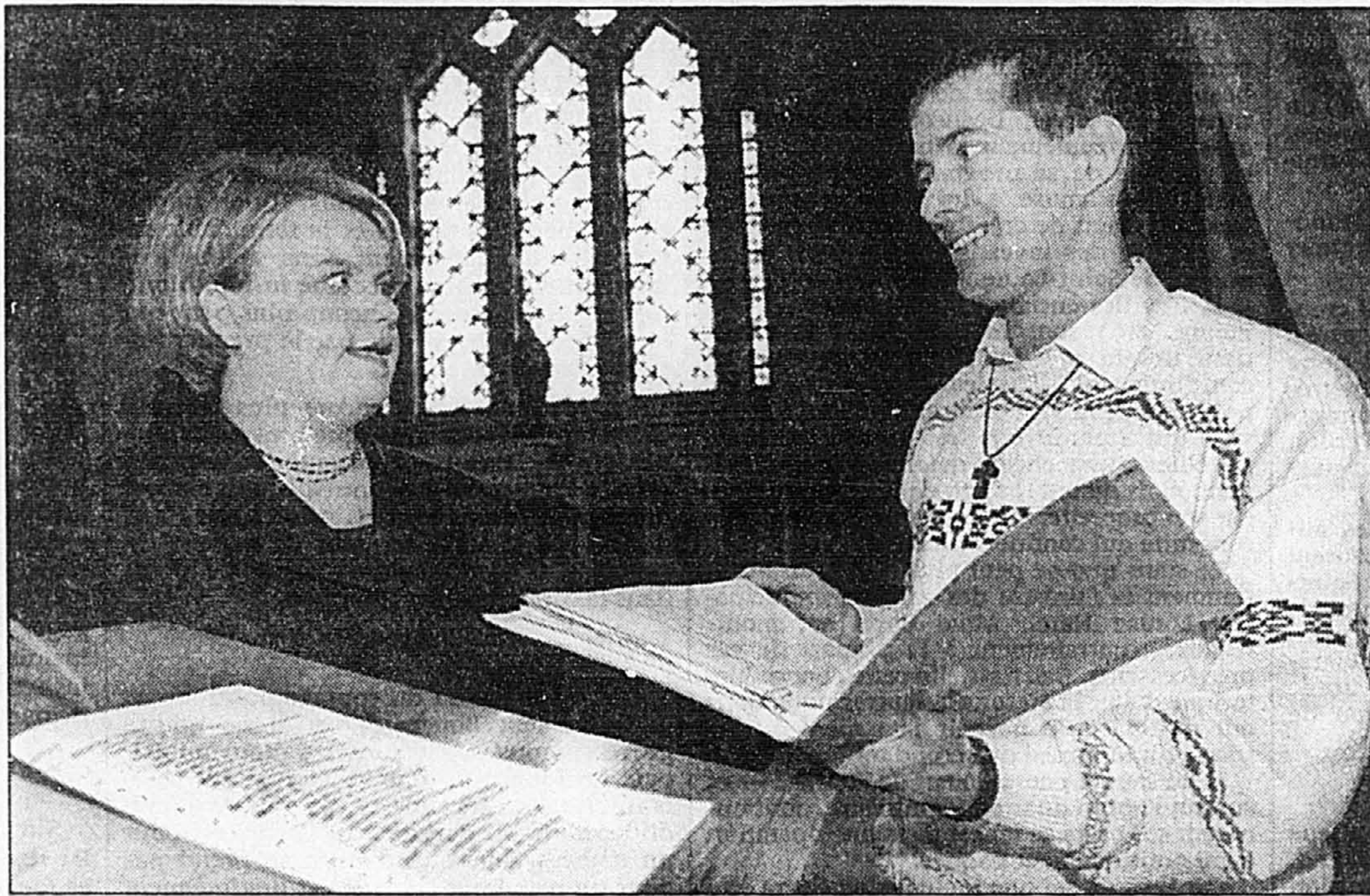


PHOTO ROBERT MAILLOUX, La Presse

André Tiphane, l'un des sept curés montréalais de moins de 40 ans, travaille en étroite collaboration avec une étudiante en théologie, Annie Dubé.

que les élèves de catéchèse reçoivent leur préparation aux sacrements dans les paroisses depuis 1985. Dans l'une des trois paroisses, un couple se charge de la préparation des parents à la célébration du baptême de leur enfant.

La confiance revient

La liturgie des messes dominicales, elle, repose de plus en plus sur les épaules des paroissiens : un comité de huit personnes a été formé pour l'une des églises, un couple prépare les chants et l'aménagement des messes pour l'autre. Dans la troisième, on est toujours à tenter d'intéresser quelques bonnes âmes à l'animation des rassemblements dominicaux.

Les pratiquants qui fréquentent

les trois églises d'Ahuñtic voient les laïques engagés plus souvent que leur curé, ce dernier passant d'une paroisse à l'autre et confiant, dans chacune, la présidence de la messe à des prêtres collaborateurs deux ou trois dimanches par mois.

Inquiet au début de voir la nouvelle formule signer l'arrêt de mort des trois églises, André Tiphane est aujourd'hui plus confiant. « On se dit toujours que tel paroissien très impliqué va mourir. Et que, alors, ce sera la fin, confie-t-il en signalant que la population d'Ahuñtic compte parmi les plus âgées de Montréal. Mais en fin du compte, le renouvellement se fait et les paroisses commencent à exister par elles-mêmes. Quand ils étaient habitués à me voir, ils ne s'énermaient

pas pour les messes, mais maintenant ils n'ont pas le choix. Quand j'arrive le dimanche, ce sont eux qui doivent me dire ce qui se passe. »

Et la place du curé nomade au sein de communautés qui semblent se refaire ainsi de fragiles racines ? Selon André Tiphane, la nouvelle donne entraîne un réalignement sur le rôle spirituel, « évangélique », du prêtre.

« Le curé n'est plus l'identité de la paroisse, il est simplement à son service », dit-il, expliquant que lorsque vient le moment de prononcer ses homélies, il met l'accent sur l'autonomie spirituelle, tentant d'amener ses ouailles à « assumer leur foi ».

Savoir rassembler

Sur un plan plus pragmatique, André Tiphane conçoit son rôle comme un travail de coordination et de rassemblement, les trois églises ayant grand intérêt à mettre en commun un certain nombre de leurs ressources limitées. Il n'y a plus désormais pour les trois paroisses qu'un conseil de pastorale et qu'un groupe d'environ 70 petits premiers communants.

Dans certains cas, les fusions mettent un peu d'ambiance, l'unique fête annuelle des bénévoles rassemblant par exemple 200 personnes et les nouveaux parents se retrouvant à six plutôt qu'à deux, avec les animateurs, pour préparer le baptême de leur enfant.

Quand il n'est pas en train de parler de Dieu ou de coordonner, André Tiphane sort. Le jeune prêtre a beau tenir à ce que les choses soient bien faites, et croire que ses paroisses répondent pour le moment à un besoin, il avoue ne pas voir en elles la voie de l'avenir. Président du conseil d'administration de l'organisme Solidarité Ahuñtic, et professeur à l'Institut de pastorale des Dominicains, il sent le besoin d'aller trouver les gens là où ils sont, « comme le faisait Jésus », dit-il.

« Le modèle des paroisses est territorial. Or, les citoyens ne vivent plus chez eux aujourd'hui. On ne peut pas les fermer comme on manipule des succursales, parce qu'elles ont une valeur symbolique importante et qu'il faut marcher au rythme des gens, mais elles sont une structure de passage. »

Le diocèse de Montréal compte aujourd'hui 19 « unités pastorales » qui, composées de plus d'une église, se partagent un seul curé. La formule des regroupements, appliquée dans la métropole depuis 1991, est utilisée depuis une quinzaine d'années déjà en région, et le vicaire épiscopal responsable de Montréal-centre, Mgr Robert Sansoucy, admet volontiers « qu'il est bien révolu, le modèle qui attribuait un curé à chaque paroisse ».

SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

Une paroisse aux 100 facettes



PHOTOS ROBERT SKINNER, La Presse

À la paroisse Saint-Louis-de-France, les enfants s'éclipsent durant la messe pour suivre un atelier de catéchèse adaptée. À droite, le curé Philippe de Maupeou tient à faire une place aux enfants durant les messes. Lors de celle des rameaux la semaine dernière, ils ont eu leur rôle à jouer.



Au contraire de son collègue André Tiphane, le curé Philippe de Maupeou, 39 ans, est bien déterminé à faire de la paroisse Saint-Louis-de-France un « milieu de vie » où réunir non seulement des croyants de différentes écoles spirituelles, mais aussi des agnostiques ou des athées. Là où M. Tiphane voit « une structure de transition », M. de Maupeou veut créer un véritable carrefour, un peu à l'image des... cathédrales du Moyen-Âge.

« Dans ce temps-là, les églises étaient des sortes de places publiques, où on se rencontrait, et qui faisaient beaucoup de place à l'art », dit-il, tout sourire, les yeux un peu visionnaires, manifestement débordant d'inspiration.

À Saint-Louis-de-France, dans le Plateau Mont-Royal, le mariage entre la dimension spirituelle et la vie d'ici-bas commence durant la messe, où la liturgie, soignée et intense, est conçue pour « parler à tous les sens ». Invoquant la philosophie traditionnelle selon laquelle « Dieu est le vrai, le bon et le beau », le curé de Maupeou admet qu'il ne lésine pas sur les moyens à prendre pour s'assurer une liturgie de qualité.

Il a subtilement dissuadé de braves volontaires à la voix chevrotante de s'occuper du chant, et s'est gagné la collaboration de deux jeunes femmes talentueuses, dont les prestations chaudes et mélodieuses, en polyphonie, doivent rejoindre les paroissiens les plus dissipés.

« Je veux qu'on ait de vraies bougies, dit aussi Philippe de Maupeou. Et il faut que l'encens boucane, que ça sente. Et puis, pour les grandes fêtes, j'ai une chasuble toute cousue de fils d'or. Je tiens à ce que ce ne soit pas cheap. »

Une vocation communautaire

La messe laisse aussi entrevoir la vocation communautaire que s'est donnée l'église. Au moment de l'homélie, les enfants s'éclipsent et se divisent en deux groupes selon l'âge, pour suivre un atelier de catéchèse adapté et revenir ensuite, entourés d'honneurs, présenter leur bricolage à toute l'assemblée. Après la messe, on sert le café à l'arrière de l'église, où se rassemblent un nombre étonnant de jeunes familles.

En dehors des heures de célébration, le curé tente d'amener dans le lieu de culte des citoyens de tout acabit. « Jusqu'à maintenant, on a accueilli une chanteuse qui expérimente de nouveaux chants spirituels pour un concert, des comédiens qui avaient écrit un conte de Noël, et le Cercle des écrivains du Québec. »

Lorsqu'il regarde vers l'avenir, Philippe de Maupeou se dit même qu'on pourrait utiliser l'espace désormais superflu des grandes églises comme la sienne pour y aménager des... « columbariums », ces lieux dont les murs contiennent les tombes des défunts. « Ce serait chaleureux que leurs cendres soient gardées au cœur d'une communauté vivante », explique-t-il.

Mais si l'orientation communautaire de la paroisse lui confère un aspect familial, on cesse de s'y sentir en terrain connu lorsqu'on explore les activités spirituelles qui s'y tiennent. Ici, des groupes et communautés catholiques de toutes sortes de styles ont droit de cité, lorsqu'ils ne sont pas franchement invités à s'investir. « Il y a toutes sortes de charismes dans l'Église », fait remarquer Philippe de Maupeou, qui voit dans l'accueil de leur diversité la chance de vivifier sa paroisse, et qui tient à « ne pas mettre tous ses oeufs dans le même panier ».

Les jeudis de la foi

Ainsi, les samedis soirs, à Saint-Louis-de-France, on propose aux paroissiens un souper en commun organisé par un couple de la « communauté du Pain de vie », un mouvement catholique dont le curé fait lui-même partie et qui est né en 1976 en Europe. Ses membres vi-

vent une pauvreté assez radicale sans chercher, disent-ils, à l'imposer aux autres. Ceux de Montréal cohabitent avec quelques démunis dans un logement délabré d'Hoche-laga-Maisonnette. Ces rencontres rassemblent une vingtaine d'adultes, précise M. de Maupeou. La « communauté de Saint-Jean », un groupe issu de la spiritualité dominicaine, lui aussi très jeune, tient pour sa part toutes les semaines les « jeudis de la foi ».

En 1997, Philippe de Maupeou a organisé une retraite paroissiale de neuf jours, animée tour à tour par des catholiques de différentes écoles spirituelles. L'événement proposait aussi une soirée consacrée aux confessions, une nuit complète d'adoration et un « mini-synode » paroissial durant lequel des jeunes ont décidé de créer un groupe de partage d'une vingtaine de membres — « la bande FM », pour « Foi et mission ». Chaque deux semaines, le groupe accueille des interlocuteurs tels le cardinal Turcotte, Claude Ryan, un couple de juifs venus expliquer le judaïsme et une psychothérapeute prête à parler de la place de la femme dans l'Église.

Ces initiatives tous azimuts prennent dans certains cas une tournure déroutante, voire extravagante, qui inquiète un peu, malgré la bonne volonté manifeste du curé. Lorsque, prochainement, Philippe de Maupeou prendra la charge d'une seconde paroisse équipée d'un grand presbytère, la communauté du Pain de vie et ses démunis viendront s'y installer avec la permission de l'archevêché. De leur côté, des membres de la bande FM ont décidé de faire les choses jusqu'au bout et d'habiter ensemble pour approfondir leur foi, un projet qui reste à réaliser.

« La richesse de l'Église d'aujourd'hui, c'est qu'elle propose un idéal, mais offre une diversité de chemins », dit Philippe de Maupeou, assurant que ses paroissiens, assez nombreux si l'on en juge par l'affluence lors des messes, ne voient pas dans les différents groupes des milieux de recrutement.

Plus

Robert Lebel, le poète des messes québécoises

SOPHIE BROUILLET

« Il y a des chansons que j'écris en pleurant, d'autres le cœur en fête. Mes peines, mon bonheur, mes solitudes et mon goût de rire sont présents dans toute ma musique. »

Avant de prononcer ces mots sur le ton de la confidence, le prêtre Robert Lebel, dont les chants, à la fois modernes et spirituels, résonnent dans une multitude d'églises québécoises, a commandé une bière et s'est allumé une cigarette, dans un petit restaurant chaleureux du Vieux-Montréal.

Tout juste 50 ans, alliant l'allure toute simple d'un gars de la campagne et le regard raffiné du poète, Robert Lebel insiste sur l'approche par laquelle il tente, depuis 30 ans, de renouveler la musique d'église. « Je veux exprimer le côté profondément humain de l'expérience spirituelle. Les pleurs, les combats et les deuils, intégrés à un récit de l'Évangile, ça forme un tout. »

À peu près toutes les paroisses visitées par l'émission *Le Jour du Seigneur* utilisent aujourd'hui les chants de Robert Lebel, souvent proposés dans le livret *Prions en Église*, rapporte le chercheur André Raymond de Radio-Canada. Il y a eu un long chemin à parcourir, et des réticences à vaincre, avant d'en arriver là.

Quand il a décidé de devenir prêtre, à l'âge de 18 ans, Robert Lebel faisait partie d'un groupe folklorique avec quelques amis. « À force de faire en même temps de la théologie et de la musique, j'ai naturellement associé les deux », raconte-t-il. Animateur liturgique au sanctuaire Beauvoir, dans les Cantons-de-l'Est, d'où il est originaire, il s'est mis à essayer ses propres

créations auprès de pèlerins qui ont vite manifesté leur appréciation.

Mais le concile Vatican II, qui s'était terminé en décembre 1965, commençait à ouvrir des horizons beaucoup plus vastes à sa musique. Le chant grégorien mis de côté, les prières chantées des messes reformulées, il fallait réinventer la liturgie.

De la musique québécoise

« C'était la pénurie », se souvient le compositeur, qui a alors eu envie de proposer une musique religieuse non seulement actuelle, mais aussi proprement québécoise. « On a commencé par faire venir des chants de France, par exemple ceux de Jo Akepsimas, mais on ne s'y retrouvait pas. Leurs rythmes sont plus carrés, leur poésie n'est pas la même. À une époque, on a essayé autre chose en se tournant vers les Américains, en mettant des mots français sur des *negro spirituals*. »

Cherchant une troisième voie, Lebel a commencé à recourir dans ses chants aux oies blanches, aux embacles, aux rochers de glace qui se fendent. Convaincu aujourd'hui de la présence du terroir québécois dans sa musique, il en veut pour preuve le dépaysement des Français qui l'écoutent. « Quand j'écris que 'le cœur se brise à trop lutter contre le vent d'un long hiver', ils ne se reconnaissent pas », dit-il.

L'entrée dans des églises de tradition musicale classique ne s'est pas faite sans heurts. Les responsables liturgiques tendaient à dédaigner les créations du prêtre qui, s'il ne manquait pas d'intuition, trahissait dans ses techniques d'écriture sa formation limitée à deux ans de piano et à des cours de solfège.

« Pour les organistes qui choisissaient la musique, c'était des chan-



PHOTO DIDIER DEBUSSCHÈRE, collaboration spéciale

Le prêtre Robert Lebel tente depuis plus de 30 ans de renouveler la musique des messes dominicales.

sons écrites sur le coin d'une table », se rappelle-t-il, racontant que l'avènement des comités de liturgie et des conseils de pastorale l'a beaucoup aidé à être peu à peu accepté. Encore aujourd'hui, rapporte-t-il, certaines paroisses se mé-

fient de ses chansons.

En 1978, Lebel a profité d'une visite de Jo Akepsimas au Québec pour lui demander son avis sur ses chansons. Non seulement a-t-il été encouragé, mais invité à enregistrer en France. Quand il a eu entre les

maines sa première réalisation professionnelle, il a trouvé qu'il lui manquait encore une touche d'ici. « Le son n'était pas assez québécois. »

Les émotions des gens

Il a alors trouvé son propre arrangeur, Denis Larochelle, et créé sa maison d'édition, les éditions Pontbriand. Le premier album entièrement réalisé au Québec l'a été grâce à un investissement de Novallis (*Prions en Église*) et à de nombreux dons. À partir du deuxième, les ventes dans des magasins spécialisés et plusieurs concerts annuels ont permis à l'entreprise s'autofinancer, quoique tout juste. « Un an ou deux après avoir lancé un album, je suis en mesure de le payer et je peux commencer à en produire un autre », dit-il. En tout, il a publié jusqu'à maintenant 240 chants.

Écrivant beaucoup après des retraites, s'abreuvant abondamment aux émotions des gens qu'il rencontre dans sa vie de prêtre, Robert Lebel veut inscrire sa musique dans le long processus de recherche spirituelle qui s'est amorcé selon lui avec Vatican II.

« Quand on plaque un mot sur une note à la légère, juste parce qu'il est écrit dans la Bible, ça s'entend et c'est affreux, dit-il, admettant volontiers que le côté austère de la spiritualité et les mélodies chantantes ne sont pas toujours faciles à marier. « Parfois, je laisse aller une parole pendant des mois avant de m'en servir dans un chant. »

Au terme de 30 ans de « recherche », entrevoit-il la nouvelle voie religieuse à emprunter ? « Je ne dirais pas qu'on a trouvé LA route, réfléchit-il, mais je constate en tout cas qu'on en a pris une, celle du dépouillement, celle d'une spiritualité du cœur. »

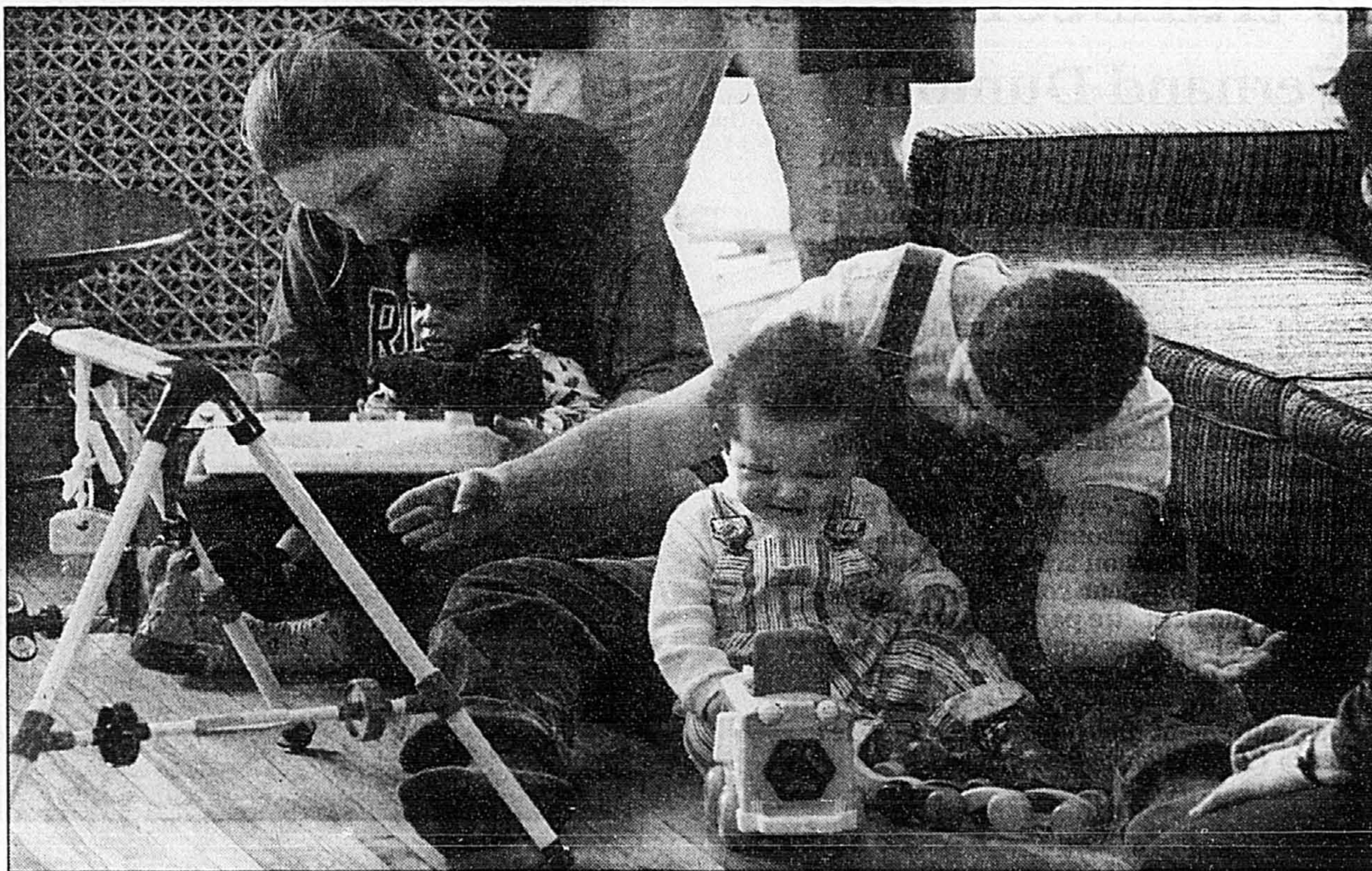


PHOTO ROBERT NADON, La Presse

Les Dominicains de la paroisse universitaire Saint-Albert-Le-Grand tiennent désormais une garderie de manière à donner un répit aux mères étudiantes.

SAINT-ALBERT-LE-GRAND

Une paroisse virtuelle pour mieux servir une clientèle contemporaine

SOPHIE BROUILLET

À l'église Saint-Albert-le-Grand, la question du renouvellement se pose chaque automne depuis 1986, année où on y a créé la « paroisse » des étudiants de l'Université de Montréal.

« Le besoin d'innover, on vit ça tous les ans », explique le prêtre Yves Bériault, 51 ans, directeur du centre étudiant Benoît Lacroix, qui, juste à côté de l'église du chemin de la Côte-Sainte-Catherine, forme avec elle un petit complexe.

Tenu par l'ordre des Dominicains, traditionnellement présent dans les milieux universitaires étant donné sa vocation de « mettre l'intelligence au service de la foi », le centre faisait partie du service de pastorale de l'UdeM jusqu'à ce que l'association étudiante décide d'abolir ce dernier, en 1997.

Du jour au lendemain, la subvention grâce à laquelle fonctionnait le centre a disparu. De cinq animateurs à temps plein, on est passé à un seul, Yves Bériault, et les ressources offertes au nom de l'université, notamment des services de prévention du suicide et de bénévolat, ont cessé d'exister. Mais deux ans plus tard, Benoît-Lacroix offre l'équivalent des services abolis et l'affluence y a sensiblement augmenté (de 15 %, évalue le prêtre). En rétrospective, de l'extérieur du moins, l'adaptation qui a été nécessaire n'apparaît plus que comme un réajustement parmi les nombreux autres qui forment une sorte de...routine.

« On ne fait pas partie d'un territoire, et notre clientèle est instable, elle change constamment », poursuit M. Bériault, laissant entendre qu'on tente depuis le début d'adapter les structures et les services au même rythme.

Désormais soutenu par l'Église de Montréal, par les Dominicains

et par d'anciens étudiants devenus donateurs, le centre Benoît-Lacroix verse à Yves Bériault moins que la moitié de son salaire d'antan, et compte sur des bénévoles. Lorsqu'il a fallu interrompre les services, on en a en quelque sorte « profité » pour concrétiser d'autres projets longtemps mijotés.

Cigogne, un service de gardiennage offert deux fois par semaine au coût d'un dollar l'heure, permet désormais à des mères étudiantes de se concentrer quelques heures sur leur travail universitaire. Au-dessus de la salle du séjour transformée en garderie, une salle d'étude et un ordinateur sont mis à leur disposition. Le service a amené une trentaine de jeunes femmes au centre en 1997-98, et une quarantaine jusqu'à maintenant cette année.

On a aussi mis sur pied une ressource d'accompagnement dans les situations de deuil, un séjour de retraite et des activités de méditation, en plus de maintenir les groupes

de partage de la foi, les activités de la troupe de théâtre Imaginar, les sessions de préparation au mariage et la banque alimentaire.

« On doit être polyvalent en pastorale universitaire, expose Yves Bériault, pour qui il s'agit d'être « présent dans un milieu ». Il faut offrir plusieurs créneaux de manière à ce que le plus de monde possible y trouve son compte. »

Son rôle de simple « accompagnateur », le directeur du centre le pousse assez loin en confiant une bonne partie de l'organisation des messes de l'église Saint-Albert-Le-Grand aux étudiants.

Ainsi, un petit groupe de jeunes laïques se réunit deux semaines à l'avance pour « préparer » l'homélie que livrera le prêtre. Au terme de quelques discussions, on fait part à ce dernier des préoccupations qui se sont dégagées, et on s'attend à ce qu'il s'en serve pour articuler son discours.

De manière similaire, un comité de liturgie choisit les prières, car on

n'utilise plus à Saint-Albert-Le-Grand le *Prions en Église*, qui avait le défaut d'être devenu un « Feuilletons en Église », rigole M. Bériault. Présente aux réunions liturgiques, l'animatrice de chant est invitée à sélectionner des pièces adaptées à l'ensemble de la cérémonie.

Non content de changer les textes et d'adapter la musique, le comité singularise aussi ses cérémonies en y faisant une place plus grande qu'ailleurs aux gestes et aux symboles. Le dimanche, on voit souvent l'assemblée d'une centaine de jeunes entourer l'autel après l'homélie, et les paroissiens recevoir tantôt une pierre, tantôt un cierge, à l'image de tel ou de tel engagement proposé.

« On aime la nouveauté, dit Yves Bériault en parlant du comité de liturgie, dans un commentaire qui semble évoquer l'ensemble de la paroisse. Quand ça fait deux ou trois dimanches qu'on n'a rien fait de spécial, on n'est pas très contents de nous. »

Plus

Mutations culturelles et transcendance

« En l'an 1500, il était difficile de ne pas croire en Dieu ; à l'aube de l'an 2000, il est devenu difficile d'y croire. »



Gérald LeBlanc

Le sujet n'était pas facile — mutations culturelles et transcendance à l'aube du XXI^e siècle — même pour les 150 évêques, religieux, théologiens et philosophes qui en ont débattu pendant quatre jours à la mi-mars.

Le savant symposium de Québec regorgeait heureusement de symboles évocateurs de lointains horizons. Tout d'abord, la rencontre se tenait dans l'ancienne chapelle du Petit Séminaire de Québec, berceau de la chrétienté de l'Amérique du Nord, devenue le Musée de l'Amérique française.

Ce passage de chapelle à musée a sans doute inspiré l'éminent philosophe Charles

Taylor, qui a parlé d'éclipse de Dieu et résumé le chemin parcouru en évoquant le « carillon du tonnerre » que nos ancêtres faisaient tinter pour apaiser les esprits alors qu'on se demande maintenant si l'on peut se fier à Hydro-Québec.

« En l'an 1500, il était difficile de ne pas croire en Dieu ; à l'aube de l'an 2000, il est devenu difficile d'y croire », a ajouté le professeur Taylor dans sa conférence d'ouverture. Dans celle de clôture, le cardinal Paul Poupard, président du Conseil pontifical de la culture, responsable de la conférence de Québec, ajoutait le témoignage de Vaclav Havel.

« La civilisation contemporaine est par essence profondément athée. En fait, la première civilisation athée de l'histoire humaine, parce qu'elle est exempte d'esprit et de sentiments de l'éternité », disait en 1997 le président de la République tchèque.

Et le cardinal Poupard, grand ami du Québec, y allait lui-même d'une description plutôt sombre de notre univers : « Entre un passé glorieux et un avenir ténébreux, le moment présent est celui de l'incertitude, quand ce n'est pas de la peur et de l'angoisse : nous ne savons plus très bien où nous allons. Pire encore, nous ne savons même pas où nous devrions aller. »

Au fil de la vingtaine de conférences pro-

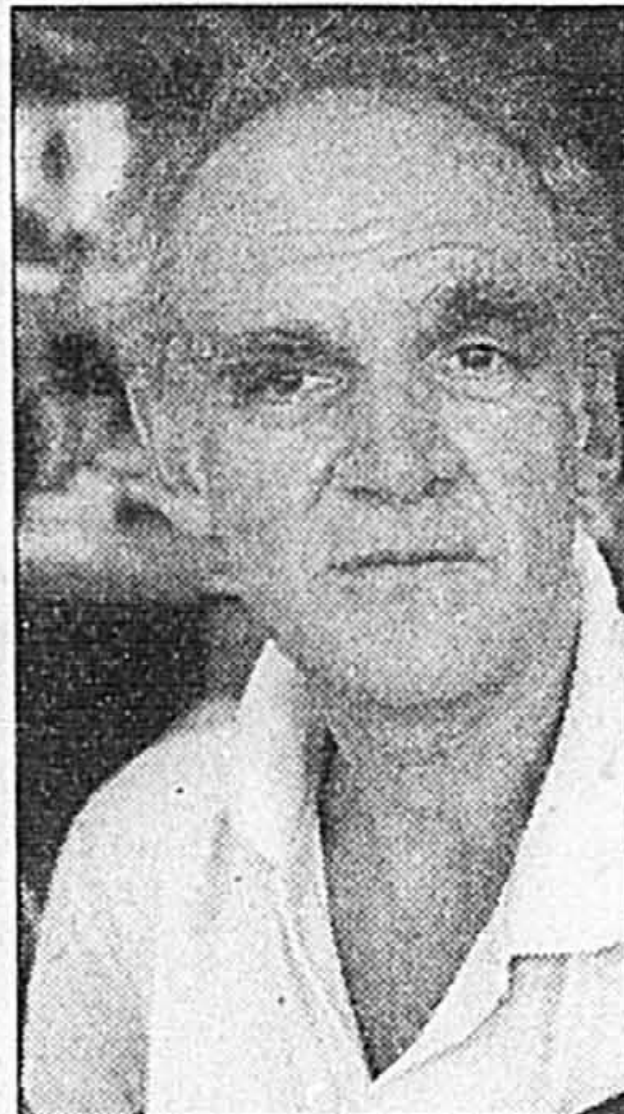


PHOTO MICHEL GRAVEL, La Presse ♦ Charles Taylor

tent plus. Le monde a perdu la clef de sa langue, et l'Église a perdu la clef de la langue des hommes », écrivait Emmanuel Mounier, en 1950, dans un passage de *Feu la Chrétienté*, cité par Fernand Dumont qui ajoutait : « la constatation vaut toujours ».

noncées durant le symposium, on a pu glaner une splendide gerbe de prégnantes citations démontrant que la déroute n'est pas nouvelle.

« Le passé n'éclairant plus l'avenir, l'esprit marche dans les ténèbres », disait déjà Alexis de Tocqueville en 1840.

« La lettre est presque morte. Ses mots ne passent plus, ses gestes ne portent plus. »

Et pourtant soulignait Charles Taylor, même si l'on a perdu le vocabulaire du sacré et du monde enchanté, on n'a jamais consacré autant de temps et d'énergie à débattre des questions de sens.

Assez étonnant que Charles Taylor et Fernand Dumont, deux fervents catholiques et les deux plus grands penseurs québécois de la seconde moitié de notre siècle, aient été au cœur de ce symposium.

Si Taylor a prononcé la conférence d'ouverture, l'ombre de Dumont a plané sur toutes les délibérations. On a souvent cité ses écrits, particulièrement son insistance sur le questionnement comme source de transcendance (voir encadré), et le président de l'Université du Québec, Pierre Lucier, lui a consacré une vibrante conférence — la foi comme héritage et projet — lors de la soirée hommage au regretté penseur de Laval.

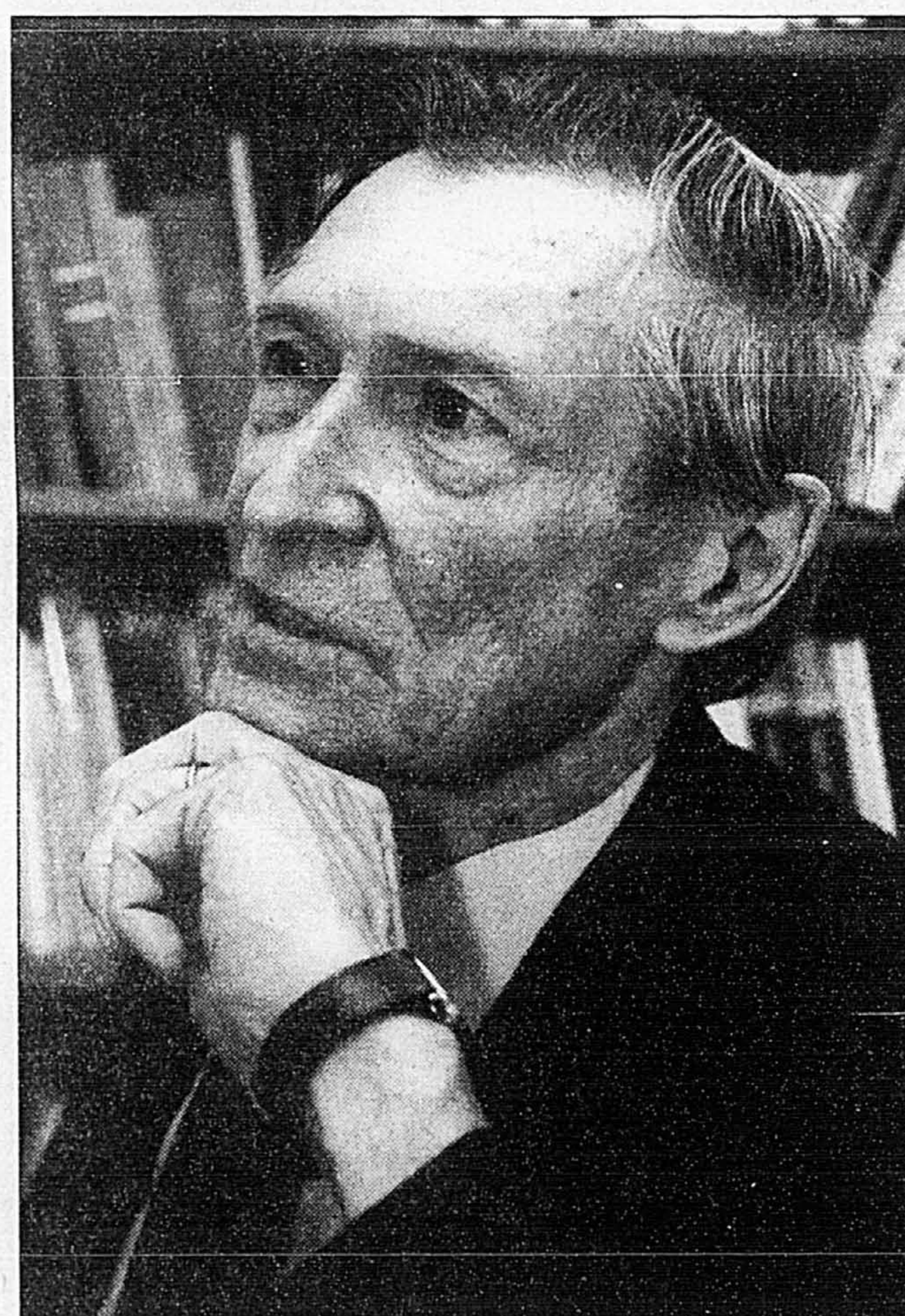
Au lieu de résumer et de trahir la riche pensée du symposium de Québec, nous avons demandé à cinq participants de répondre aux questions posées par Charles Taylor : « Où trouve-t-on aujourd'hui la transcendance ? Où sont les nouveaux lieux de transcendance ? » On trouvera leurs réponses ci-dessous.

Pas de conscience sans transcendance

Fernand Dumont

« Quel est le sens de ce monde-ci, pourquoi a-t-il commencé, pourquoi va-t-il finir, pourquoi le mal et la souffrance, pourquoi la mort ? Avant d'être un ensemble d'affirmations, la croyance procède d'une ouverture sur de grandes interrogations qui sont au fondement de la condition humaine. Des énigmes d'une pareille ampleur obligent de consentir à un horizon qui permette de les déployer. En d'autres termes, il n'y a pas de conscience sans transcendance. » (*Une foi partagée*, page 18)

« Transcendance ? J'espère que le mot n'effraie ni n'indigne personne. Je ne vais pas évoquer aussitôt Dieu ou ses saints. Les réalités de ce monde ont leur consistance propre, et l'humanisme peut être partagé par ceux qui croient au ciel et ceux qui n'y croient pas. L'homme est plus grand que lui-même, il n'est à sa mesure qu'en se dépassant ; on ne dira pas autrement pour les sociétés et les cultures. » (*Raisons communes*, p. 212)



Où trouver la transcendance en 1999 ?

Charles Taylor s'interrogeait sur les lieux actuels de transcendance. Nous avons refilé la question à cinq participants assidus au symposium : un chanoine, Jacques Grand'Maison ; un ancien ministre péquiste, Louis O'Neil ; un ancien ministre libéral, Claude Ryan ; un sociologue-boulangier, Hubert Guindon ; une femme directrice de la revue des Jésuites, Carolyne Sharpe.

Nouveau culte de la vie

Jacques Grand'Maison : Pour ceux qui sont en condition de survie, ceux qui n'ont que leur condition humaine à mettre dans la balance, la vie elle-même devient sens et transcendance. Pour ceux qui cherchent des fondements à leur nouvel art de vivre, la quête pointe aussi vers des valeurs spirituelles. Dans la condition de survie et dans la quête de fondements, on peut parler d'un nouveau culte de la vie.

Un deuxième lieu, surtout présent chez les jeunes, se trouve dans le plus intime de soi. C'est comme si l'on rapatriait la transcendance spatiale de l'au-delà dans une réalité plus intérieure, dans le plus intime au-delà de soi-même.

Un troisième lieu apparaît dans un phénomène mondial qui déborde beaucoup les droits fondamentaux. Des individus et des groupes se lèvent pour dire : Est-ce que nous valons pour nous-mêmes ou simplement comme outils du

marché, du parti ou du système ?

Un quatrième lieu, permanent mais souvent oublié, loge dans les passages de la vie. Le mystère entourant la naissance et la mort, mais aussi le mariage ou un engagement équivalent, baigne en effet, encore et toujours, dans la transcendance.

Trouver la lumière en faisant la vérité

Louis O'Neil : Quand les gens parlent de transcendance, ils pensent à un certain nombre de valeurs fondamentales, à une vie supérieure et à Dieu.

Le premier lieu de transcendance est donc le chemin de la foi qui nous relie à un être supérieur à nous.

Mais il y a aussi le lieu de l'expérience, le chemin des valeurs qui passent à travers les drames humains et la voie des engagements sociaux qui débouchent sur la transcendance. Je crois beaucoup plus dans ce genre d'action que dans les réflexions philosophiques

sur le postmodernisme où tu te demandes où t'es rendu et où tu t'en vas. Ce qui nous ramène à une petite phrase de l'Évangile : « Celui qui fait la vérité vient à la lumière. » C'est dans l'engagement qu'on fait des choses à partir de valeurs supérieures à nous. Il s'agit de dépassement oui, mais aussi de découverte de valeurs transcendantes.

Un grand pardon pour l'humanité

Claude Ryan : Je vois d'abord un effort de spiritualisation de la vie humaine dans la vie privée et dans la conscience. La réinsertion des valeurs commence par cet effort de chacun, du pape au dernier des fidèles. Un effort qui se répercutera dans la vie plus large, dans le travail et l'économie, et qui entraînera une participation à la vie de la cité, dans le respect de la dignité humaine et la recherche d'une plus grande justice. La science, qui place le monde dans des perspectives infinies, et les arts constituent aussi des lieux de transcendance. En même temps, il faut que les Églises parlent aux hommes, ne se limitent pas à réverbérer la culture, mais interviennent à partir de leur message profond et durable. J'ai émis un vœu en espérant que les évêques le portent à Rome : que le pape profite du millénaire pour

faire un acte d'absolution générale de l'héritage des fautes des XIX^e et XX^e siècles. On y trouverait une grande valeur respiratoire pour l'humanité.

Les génocides et les massacres

Carolyne Sharpe : La transcendance, c'est la conscience de quelque chose de plus grand que soi. Dieu, c'est une façon de nommer la transcendance qui reste le plus souvent sans nom. Qu'on soit croyant ou non, on vit des expériences de transcendance dans le travail, la vie, l'amour, la solidarité. La poésie et la musique permettent l'expression de valeurs transcendantes. Ces lieux de transcendance sont les mêmes que ceux de nos grands-parents, même si nous les vivons de façon radicalement différente, comme l'amour et le travail par exemple. Il ne faut pas oublier le mal, pas le tremblement de terre de Lisbonne comme disait Voltaire mais le mal de l'homme comme lieu de transcendance. Après l'Holocauste, le romancier italien Primo Levi s'est demandé si l'on pouvait encore croire en la providence. Après le génocide d'Ouganda et les massacres du Burundi, on se demande si l'on peut encore croire dans la solidarité humaine. Ces questions sont lieux de transcendance.

Pain des moniales et suicide des jeunes

Hubert Guindon : La transcendance, on la trouve au désert ou au monastère. À ma retraite, j'avais décidé de me construire un four à pain à mon chalet de Saint-Calixte. Ayant rencontré, par pur hasard, les moniales de Bethléem à Chertsey, elles m'ont demandé de leur fournir les pains que j'aurais en trop. J'ai par la suite appris qu'il s'agissait d'une vieille tradition du premier monastère de saint Bruno. Depuis trois ans, je leur livre donc une vingtaine de mes pains chaque semaine et depuis un an j'ai recommencé à aller à la messe, trois ou quatre fois la semaine, après une sabbatique de cinquante ans. Ces messes et la lecture de l'Évangile m'ont pacifié et réappris à être heureux tout simplement. Ce sont mes lieux de transcendance et aussi, j'y pense en vous parlant, peut-être certains suicides d'enfants de mes amis. On parle alors de vide et de néant mais il m'a semblé qu'il s'agissait aussi parfois d'un plongeon vers celui qu'on ne trouvait pas ici-bas. Chose certaine, ce saut en avant a réveillé la société qui s'est interrogée sur le sort fait à sa jeunesse.

Plus

La campagne muette des papabili



Mathieu Perreault

ROME

Sud-Américain ? Italien ? Vieux ? Jeune ? Au gré des hauts et des bas de la santé de Jean-Paul II, la fiche d'identité du prochain pape fait couler beaucoup d'encre. Du moins parmi les cardinaux aspirant au Saint-Siège, qui doivent promouvoir leur candidature sans mot dire, entre le dessert et le café, et par le biais des prières commandées aux cloîtrées de l'Aventin, l'une des sept collines de Rome, pour ne pas succomber au dicton : « Qui entre pape au conclave, en ressort cardinal. »

En vertu d'une loi de 1130, les candidats à la papauté ne peuvent faire campagne avant la mort d'un pape, sous peine d'excommunication. Ce qui n'empêche pas les meilleurs chevaux d'être déjà annoncés.

Ce sont Carlo Maria Martini, archevêque de Milan; Bernardin Gantin, Béninois président du Collège des cardinaux; Achille Silvestrini, préfet de la Congrégation pour les Églises orientales; Roger Etchegaray, ex-évêque de Marseille et président du Conseil pour la justice et la paix; Pio Laghi, ex-envoyé aux États-Unis et préfet de la

Congrégation pour l'éducation catholique; Camillo Ruini, président de la Conférence des évêques italiens; Dionigi Tettamanzi, archevêque de Gênes; Moreira Neves, ex-archevêque de Sao Salvador de Bahia; Christoph Schoenborn, archevêque de Vienne; Silvano Piovanelli, archevêque de Florence; Francis Arinze, Nigérien président du Conseil pour le dialogue interreligieux.

« Les mêmes noms sont toujours évoqués par les gens qui n'ont pas le droit de vote. Chacun a ses raisons pour l'un et l'autre », indique l'ambassadeur canadien au Vatican, Fernand Tanguay.

Selon le vaticaniste romain Giancarlo Zizola, le prochain pape sera sud-américain : « La moitié des catholiques du monde se trouvent en Amérique », surtout celle du Sud, explique-t-il en entrevue.

Orazio Petrosillo, le vaticaniste du quotidien *Il Messaggero*, est aussi de cet avis, mais croit que la longévité de « Papa Wojtyla » joue contre la plupart des figures connues. « Jean-Paul II a mis hors course la plupart des papabili, les papables, estime-t-il. J'aurais misé sur Martini, mais il a 72 ans. Moreira Neves serait en bonne place ne serait-ce que de son âge, 73 ans, et de sa santé, plus très bonne; les cardinaux sont prêts pour un pape de l'Amérique latine. » Le cardinal brésilien est aussi empêtré dans le scandale de prêts usuriers qui compromet son protégé Michele Giordano, cardinal

napolitain.

Un archevêque colombien de 70 ans, Dario Castrillon Hoyos, pourrait s'imposer selon le vaticaniste du *Messaggero* si ses confrères apprennent à le connaître. Monseigneur Castrillon Hoyos pourrait bénéficier de ses charges, la présidence de la Conférence épiscopale d'Amérique latine et la Préfecture du clergé à la Curie.

Cherchez l'Italien

Le vaticaniste Petrosillo est d'avis que la traditionnelle alternance Italie-reste du monde peut encore jouer un rôle. « Le premier jour du conclave, les cardinaux tenteront de trouver un Italien, pour des motifs théologiques : il est juste que l'évêque de Rome soit italien. Mais je ne vois pas de personnalité assez forte. »

Le Génois Tettamanzi est hors course pour cette dernière raison malgré sa « jeunesse », 65 ans, selon Orazio Petrosillo, alors que le Florentin Piovanelli a 75 ans. « Il est aussi possible qu'un pontificat bref soit préféré. Alors, Etchegaray serait l'homme du consensus : il est charismatique et a suivi le pape dans son examen de conscience, son mea culpa; c'est lui qu'on envoie s'occuper des problèmes humanitaires. »

Schoenborn est désavantagé « pour des raisons psychologiques » du fait de sa germanité et de sa relative « jeunesse », 54 ans, alors que les Africains Gantin (77

ans) et Arinze (66 ans) ont respectivement contre eux l'âge et une intelligence « bonne, mais sans super leadership », juge Orazio Petrosillo. « De toute façon, les cardinaux ne sont pas encore prêts pour l'Afrique. »

Réformer la papauté

Mais à l'aube du troisième millénaire, discuter de noms est secondaire, croit Giancarlo Zizola, qui estime probable que Jean-Paul II abdiquera après le Jubilé. « C'est le premier pape à reconnaître, avec son encyclique de 1995 *Ut unum sint*, qu'il est impossible à un homme seul de mener à bien la tâche de l'évêque de Rome. Une réforme de la papauté est nécessaire. Probablement qu'un siècle sera nécessaire pour la compléter. »

Son collègue Petrosillo doute qu'une démission soit possible, « à moins d'une maladie très grave ». Les rumeurs de Parkinson sont démenties régulièrement depuis plusieurs années par les conseillers du pape.

Avant d'aborder les candidatures, les cardinaux réunis au prochain conclave discuteront de l'avenir de l'institution inaugurée par saint Pierre, soutient M. Zizola, auteur du *Successeur* et du *Futur de la papauté*. « Les discussions seront sans précédent. Les cardinaux se connaissent bien, après les synodes de Rome, les consistoires pléniers, les cinq concordats convoqués par Jean-Paul II et les conférences épiscopales. La période de deux semaines qui servait autrefois au voyage à Rome a été confirmée avant le dernier conclave, et sert depuis 1978 à de tels pourparlers. » Un

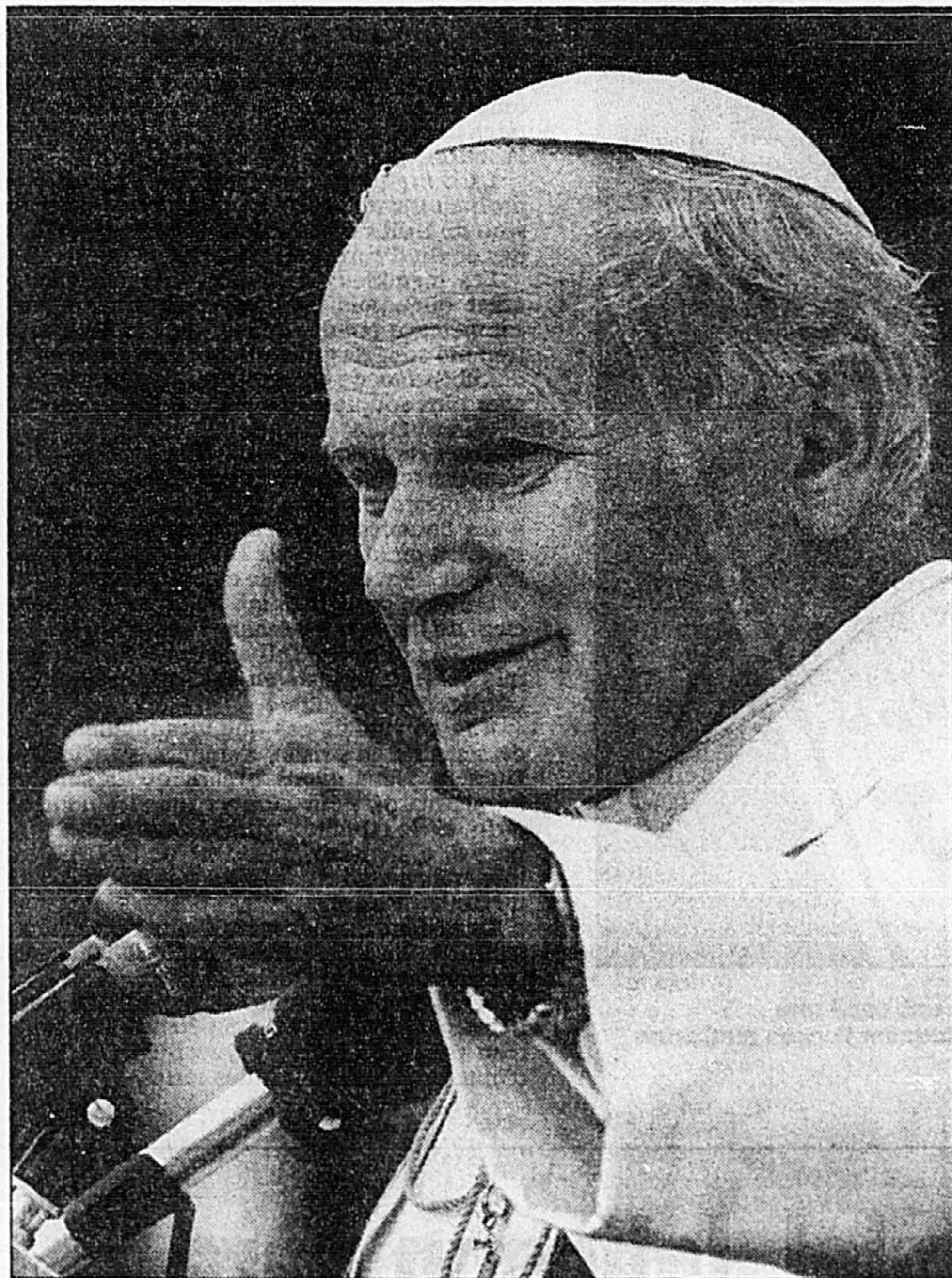
hospice plus confortable que les anciennes cellules, où il fallait parfois traverser la chambre voisine pour aller à la toilette, a été terminé récemment pour permettre des conclaves plus longs.

Les trois catégories traditionnelles menant à l'élection, l'âge, la nationalité et l'appartenance ou non à la Curie, ne font plus date, affirme le vaticaniste Zizola, qui écrit aussi pour le quotidien économique patronal *Il Sole 24 ore*.

« Il est maintenant possible de renoncer à la papauté, depuis la Constitution *Universi Dominici Gregis* publiée en 1996; on peut penser à une limite de 80 ans, comme les cardinaux. Secundo, comme les trois quarts des catholiques vivent à l'extérieur de l'Europe, il serait plus normal que le pape provienne du Sud que de l'Italie. Et terzo, la Curie elle-même n'est pas un bloc monolithique; on y retrouve la droite, la gauche, l'extrême-gauche et l'extrême-droite. »

La papauté ne peut plus se permettre la forme absolutisme héritée des régimes de la Restauration du début du XIX^e siècle, croit mordicus Giancarlo Zizola. « Pour mener à bien le virage oecuménique qu'a pris Jean-Paul II, il faut assurer une certaine collégialité qui mettra le chef de l'Église catholique au même niveau que ses vis-à-vis orthodoxes, anglicans, protestants. »

Même si le premier successeur de saint Pierre du troisième millénaire aura encore son piédestal, il pourrait être l'un des derniers à prêcher de si haut aux catholiques. En attendant, ceux qui aspirent au trône s'essouffent les uns après les autres.



Quinze ans séparent ces deux photos du pape Jean-Paul II. Celle de gauche fut prise à Montréal en septembre 1984, lors de son voyage au Canada. Celle de droite, il y a quelques semaines à Rome.

Deux réformes en 30 ans

Le système électoral papal a connu de grands chambardements depuis que Paul VI, en 1970, a écorché les privilèges des cardinaux en leur retirant le droit de vote après 80 ans.

« Papa Montini » en rajoute en 1973 : pourquoi ne pas associer le synode des évêques, voire même les patriarches orthodoxes ? Tant la Curie que le Conseil oecuménique, où le pape siège en tant que simple évêque de Rome, s'inquiètent de perdre la bataille qui oppose depuis la fin des années cinquante les

partisans de l'absolutisme et de la collégialité, écrit Giancarlo Zizola dans *Le Successeur*. La Constitution « Romano pontefici eligendo » de 1975 bat en retraite et confirme la primauté des cardinaux.

Paul VI confirme le délai de 15 jours entre la mort du pape et le conclave, introduit la possibilité d'une majorité simple après huit jours si les deux tiers ne peuvent être atteints et renforce le secret des délibérations, notamment en élargissant la gamme des excommunications. Albino Luciani sera néanmoins élu avec 101 voix sur 111 en 1978, puis Karol Wojtyla avec 99. Il y a aujourd'hui 123 cardinaux avec droit de vote.

« Jean-Paul II a simplifié les mécanismes de Paul VI, qui était très politique », estime le vaticaniste Zizola. Une élection à unanimité spontanée et la délégation à un petit groupe de cardinaux du pouvoir décisionnel figuraient avant 1996 au menu électoral — sans avoir été utilisés. Le passage à la majorité simple est simplifié, alors que deux prêches inauguraux sont prescrits.

« Il faudra arriver à une participation du Synode des évêques ou des conférences épiscopales, ou alors à un « Conseil de la Couronne » réunissant des évêques et des cardinaux », soutient M. Zizola. Mais la Curie, le pouvoir exécutif du Vatican, qui s'immisce dans les

affaires législatives, selon lui, forme une « puissante force anti-productive ». « C'est l'impasse : Rome ne parvient pas à réformer Rome. »

Quitter Rome ?

Même l'introduction de cardinaux de l'étranger par Paul VI n'a pu lui enlever sa résistance, qui empêche notamment la transformation de la diplomatie vaticane en « organisme non gouvernemental », essentielle pour l'oecuménisme selon M. Zizola : « Rome a aujourd'hui un poids politique que les autres Églises chrétiennes n'ont pas et qui les indispose. La Curie justifie son attachement à la diplomatie en disant que les pays pau-

vres y trouvent un appui face à l'empire américain. »

Peut-être faudra-t-il, éventuellement, en arriver à une fuite de Rome et de sa Curie, suggère M. Zizola. « Les voyages internationaux du pape peuvent être interprétés comme un pas vers un démenagement de la papauté vers une autre ville. »

Les luttes de pouvoir ont ainsi dicté à Jean-Paul II certains aménagements : les « Polonais » pourront se rencontrer dans les appartements papaux jusqu'à la sépulture, un délai de neuf à dix jours, au lieu de les quitter à la mort du pape, alors que la Curie accèdera de manière plus tangible aux commandes du Vatican.

Politique

Meilleur salaire, meilleurs candidats à la magistrature

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Avec un meilleur salaire, la magistrature intéressera des avocats venus d'horizons plus variés que par le passé, estime le président de l'Association du Barreau canadien, section Québec, Me Pierre Gagnon.

Selon Me Gagnon, la décision de Québec d'augmenter le salaire des magistrats tombait sous le sens, et une commission parlementaire devrait permettre d'en expliquer les fondements auprès de la population.

Cette semaine, la ministre de la Justice, Linda Goupil, a annoncé l'intention de Québec d'appliquer les recommandations de la commission Bisson, en accordant une majoration importante du salaire annuel des juges qui passera d'un coup de 113 000 \$ à 134 000 \$, une augmentation de 17 %.

L'Association du Barreau avait même plaidé pour une augmentation encore plus importante — de 10 % supérieure — quand elle avait témoigné devant la commission Bisson, rappelle Me Gagnon.

Pour lui, la tenue d'une commission parlementaire sur cette décision surviendrait à point nommé. L'exercice permettrait de faire comprendre à la population la nécessité de majorer le salaire des magistrats, un geste qui peut paraître difficile à justifier par rapport à ce qui est fait pour l'ensemble des salariés du secteur public.

« On veut contribuer à faire comprendre les recommandations du rapport Bisson », résume Me Gagnon. Les observations du ministre Goupil « sont dans l'ordre du raisonnable. Il serait sain qu'on puisse expliquer à ciel ouvert pourquoi les juges ont droit à une grosse augmentation de rattrapage, et que cela n'a rien à voir avec la situation du secteur public », relève M. Gagnon.

Les magistrats n'avaient pas eu d'augmentation de salaire depuis 1992. Les juges, fait-il observer, ont accepté un poste qui est souvent un « aboutissement de carrière », mais qui, aussi, « les encarcane. On ne peut facilement revenir à la pratique du droit par la suite », précise-t-il.

Avantage indirect, l'amélioration du salaire des juges permettra à la magistrature de compter sur des candidats qui représenteront plus largement la communauté juridique. « On aura un plus vaste éventail. La commission Bisson a constaté que les juges venaient depuis quelques années de la fonction publique ou du milieu universitaire. On avait de la difficulté à recruter des avocats prestigieux parce que le différentiel salarial était important. Désormais, on aura un plus juste reflet de l'ensemble de la communauté juridique », note Me Gagnon.

Dans sa déclaration, l'Association du Barreau, rappelle que la Cour suprême avait clairement établi que les juges ne devaient pas avoir à négocier leur salaire avec l'État-employeur, pour assurer leur indépendance.

« La perception que le public a de la justice est aussi fondamentale que la justice elle-même. S'il devait perdre confiance dans l'indépendance et l'impartialité des juges, nous serions tous perdants », note l'Association du Barreau. Ce serait, poursuit-on, « une grave erreur » de comparer le salaire des juges à celui des autres employés de l'État. Les magistrats ne sont pas des fonctionnaires. « Ils font partie du pouvoir exécutif et par définition en sont indépendants », relève l'association.

Roméo LeBlanc se retire

Presse Canadienne
OTTAWA

Le gouverneur général Roméo LeBlanc tirera sa révérence d'ici la fin de l'année, avant le début des festivités marquant le nouveau millénaire.

« Le gouverneur général prévoit un calendrier très chargé. Il aimerait mieux qu'un successeur soit en place avant la fin de l'année », a signalé hier son attaché de presse, Gérard Jolivet, depuis Iqaluit.

Appui massif à la présence du Québec à des forums internationaux

60 % des Québécois sont satisfaits du travail de Lucien Bouchard

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse, QUÉBEC

Une forte majorité de Québécois approuve les revendications du gouvernement Bouchard qui souhaite que le Québec puisse participer officiellement à des forums internationaux qui traitent de questions culturelles.

C'est ce que révèle une récente enquête CROP réalisée pour *La Presse* et TVA. Dans ce sondage réalisé du 18 au 28 mars auprès de 1001 personnes, deux personnes sur trois, soit 64 %, se sont dites d'accord avec les demandes formulées par le premier ministre Bouchard dans le cadre de son récent périple en Europe.

Une telle enquête a une marge d'erreur de plus ou moins 3 points de pourcentage, 19 fois sur 20. M. Bouchard avait réclamé que le Québec ait sa place dans des organisations internationales comme l'UNESCO ou même le Commonwealth, quand il est question de culture. La question de CROP ne porte toutefois pas sur les ententes commerciales. Quelques jours plus

Sondage CROP

La Presse

tard, M. Bouchard a aussi réclamé une représentation québécoise au sein de la délégation canadienne à l'OMC (Organisation mondiale du commerce).

Seulement 24 % des répondants à l'enquête partageaient le point de vue exprimé par le ministre fédéral Stéphane Dion, pour qui le Canada se doit de parler d'une seule voix sur la scène internationale et représente adéquatement les positions du Québec. Douze pour cent des répondants n'avaient pas d'opinion sur la question. Le taux d'approbation à la demande du Québec atteint 70 % chez les francophones et 75 % chez les moins de 35 ans.

Lucien Bouchard aura une autre raison de se réjouir de ce sondage. Plus de 60 % des répondants se déclarent satisfaits de son travail

comme premier ministre. Il s'agit d'un niveau impressionnant, cinq points de plus que les 55 % qu'il a obtenus au déclenchement des élections, à la fin octobre.

La cote personnelle de Lucien Bouchard est plus élevée que celle du gouvernement péquiste, qui a obtenu 50 % de satisfaction au sondage CROP de février. La cote de M. Bouchard atteint 66 % chez les francophones et 70 % dans la région de Québec. Il obtient 33 % de popularité chez les anglophones. Quarante-neuf pour cent des anglophones sont insatisfaits de M. Bouchard et 19 % sont indifférents.

Jean Charest, qui venait de faire son entrée à l'Assemblée nationale, obtient un score inverse. À une question portant sur son travail comme chef de l'opposition, 44 % des répondants se disent satisfaits, 27 % insatisfaits et 29 % n'ont pas d'opinion. À Québec, il a l'appui de 42 % des répondants, de 40 % en région, et de 49 % dans le Montréal métropolitain. Soixante et un pour cent des anglophones sont satisfaits de M. Charest, de

même que 41 % des francophones.

Administré peu après le dernier budget de Bernard Landry, le sondage montre des contribuables plutôt partagés devant les choix du ministre des Finances. Quarante-quatre pour cent se disent satisfaits contre 41 % d'insatisfaits à une question qui rappelait que le ministre Landry avait opté pour le dévancement d'un an du déficit zéro.

Le budget a été mieux perçu à Montréal (48 %) qu'en région (39 %). La satisfaction à l'égard du budget augmente avec le niveau de revenus, passant de 40 % pour les revenus de 20 000 \$ et moins à 50 % pour les ménages gagnant 60 000 \$ et plus.

Une fois le déficit zéro atteint, M. Landry devrait songer à réinvestir en santé et en éducation, selon 56 % des répondants. Seulement 28 % des contribuables souhaitent que Québec accorde d'abord des baisses d'impôts. Quant au remboursement de la dette accumulée du Québec, c'est une préoccupation pour seulement 11 % des répondants.



Les travailleurs sans carte de compétence du Québec ont servi une apostrophe de trop — du moins grammaticale — en bloquant l'accès au Casino de Hull.

Construction : les sans-carte lèvent leur blocus

Presse Canadienne
HULL

Après avoir manifesté devant le Casino de Hull pendant deux jours, les travailleurs de la construction sans cartes de compétence menacent maintenant de bloquer tous les ponts entre le Québec et l'Ontario si le premier ministre Lucien Bouchard continue de leur faire la sourde oreille.

La centaine de membres de l'Association pour le droit au travail (ADAT) qui bloquaient l'accès au Casino de Hull depuis jeudi matin ont levé leurs barrières en fin d'après-midi, hier.

Les membres de l'ADAT réclament du gouvernement québécois l'abolition du système de cartes de compétence pour la région de l'Outaouais. Les manifestants sont des travailleurs qui gagnent leur vie sur des chantiers de construction en Ontario, où les règles sont plus souples. Ils demandent au gouvernement de déclarer l'Outaouais « zone tampon », ce qui leur permettrait de travailler au Québec même s'ils ne possèdent pas leurs cartes de compétence.

Le président de l'ADAT, Jocelyn Dumais, a ordonné à ses hommes de plier bagage, vers 16 h 30 hier, au moment où la police de Hull s'appropriait à intervenir en force et à arrêter tous les manifestants.

Dans un geste théâtral, M. Dumais a offert aux policiers de l'arrêter en échange de la liberté de ses membres. La police de Hull a accepté cette proposition et a mis Jocelyn Dumais en état d'arrestation pour méfait public.

« Je ne voulais pas que mes hommes passent la fin de semaine en prison, a pour sa part indiqué Jocelyn Dumais. Nous avons besoin qu'ils soient en pleine forme, mardi, pour bloquer tous les ponts entre l'Ontario et le Québec, du Témiscamingue à Hawkesbury », a ajouté le président de l'ADAT, avant d'être menotté et conduit dans les cellules du poste de police de Hull.

La Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) a tenu à se dissocier de ces quelque 300 travailleurs de la construction du Québec.

La FTQ soutient que ses travailleurs syndiqués détiennent les cartes de compétence nécessaires et qu'il n'en tient qu'à tous les travailleurs de cette industrie d'obtenir eux aussi lesdites cartes.

Il y a 30 ans, Daniel Johnson père...

NORMAN DELISLE
Presse Canadienne, QUÉBEC

Il n'y a pas beaucoup de pays où la même famille a donné trois premiers ministres à la nation. C'est pourtant arrivé au Québec où, en 30 ans, le père Daniel Johnson puis ses deux fils, Pierre Marc et Daniel, ont été à des périodes diverses chef du gouvernement québécois.

Un vibrant hommage a été rendu à la famille Johnson jeudi à l'Assemblée nationale, alors qu'on commémorait officiellement le 30^e anniversaire du décès de Daniel Johnson, le père, survenu à Manic 5, sur la Côte-Nord.

M. Johnson est décédé le 26 septembre 1968, alors qu'il s'était rendu, à titre de premier ministre, inaugurer le barrage hydroélectrique.

Les quatre enfants de Daniel Johnson père, soit Daniel, Pierre Marc, Marie et Diane ont participé au dévoilement d'un bronze représentant leur père, et qui est désormais installé à l'édifice Marie-Guyart, sur la colline parlementaire à Québec.

L'amphithéâtre de cet édifice a également été baptisé Auditorium Daniel-Johnson, de même qu'un des salons du restaurant Le Parlementaire.

Plusieurs anciens députés membres du Parlement dans les années 1960, qui ont siégé aux côtés de Daniel Johnson, avaient également été invités pour les cérémonies. Ces cérémonies devaient avoir lieu l'automne dernier, mais avaient été remises à cause de la tenue de l'élection générale.

Le premier ministre Lucien Bouchard a rappelé que M. Daniel Johnson avait été « un éveillé de conscience » pour les Québécois.

Par son livre publié en 1965 et intitulé *Égalité ou indépendance*, M. Johnson a su « poser le problème québécois, problème qu'il faut aborder avec fraternité », a dit M. Bouchard.

Le premier ministre a signalé plusieurs réalisations mises de l'avant par le gouvernement de l'Union nationale entre 1966 et 1968, sous la gouverne de Daniel

Johnson : création du réseau des cégeps, création de l'Université du Québec et de toutes ses succursales en régions, création des ministères de la Fonction publique et de l'Immigration. « Sa pensée était riche et il a posé les termes du choix qui se pose aux Québécois », a dit M. Bouchard.

Le chef de l'opposition, Jean Charest, a noté pour sa part le mérite de Daniel Johnson d'avoir traversé beaucoup d'épreuves au cours de sa carrière politique.

« Les choses n'ont jamais été faciles pour lui. C'était un homme de persévérance et sa détermination n'a jamais fait défaut », a dit M. Charest.

Quant à M. Daniel Johnson fils, s'exprimant au nom des membres de sa famille, il a rappelé la grande sensibilité de son père, modelée par un contact quotidien et chaleureux avec les électeurs du comté de Bagot qui lui ont renouvelé leur appui sans interruption de 1946 à 1968.

« Cette grande sensibilité, qui le résume si bien, provenait de son

contact avec ses concitoyens », a-t-il dit.

Le fils du disparu a mis en garde cependant les exégètes de la pensée de son père, affirmant qu'on ne saura jamais quel choix il aurait fait dans le débat politique actuel au Québec.

Élu lors d'une élection complémentaire en 1946 dans le comté rural de Bagot comme candidat de l'Union nationale, M. Johnson a été réélu à six reprises.

Ministre sous Duplessis, il a été nommé chef de sa formation politique lorsque celle-ci a été reléguée dans l'opposition.

Le 5 juin 1966, à la surprise générale, l'Union nationale est portée au pouvoir et Daniel Johnson devient le 20^e premier ministre du Québec depuis 1867.

Il décède à peine deux ans plus tard, à l'âge de 53 ans, en fonction.

Ses deux fils ont eux aussi occupé le même poste. Pierre Marc pendant deux mois à l'automne 1985 et Daniel fils pendant huit mois en 1994.

Monde

L'EXPRESS
INTERNATIONAL



LIBYE

L'affaire Lockerbie

■ Les deux suspects libyens dans l'attentat de Lockerbie pourraient être transférés aux Pays-Bas dès aujourd'hui, et au plus tard mardi, pour y être jugés par un tribunal écossais. Abdel Basset Ali el-Megrahi et Al-Amin Khalifa Fhimah sont accusés d'être impliqués dans l'attentat contre un Boeing 747 de la compagnie américaine PanAm, qui a explosé en décembre 1988 au-dessus du village écossais de Lockerbie, faisant 270 morts. Des sanctions ont été imposées à Tripoli à la suite de cet attentat à cause de son manque de coopération à l'enquête et de son refus de livrer les présumés terroristes.

d'après AFP

BÉNIN

Kérékou battu

■ L'opposition au président béninois Mathieu Kérékou a remporté 43 sièges sur les 83 de la future assemblée nationale, selon les résultats complets des législatives de mardi publiés hier soir à Cotonou. La forte participation et l'absence d'incidents confirment la « maturité démocratique » du Bénin, un des rares pays africains à avoir pratiqué à plusieurs reprises l'alternance politique. Le général Kérékou a dirigé de 1972 à 1990 un régime militaire-marxiste, avant de céder la place à un gouvernement de transition puis de se convertir au libéralisme.

d'après AFP

RWANDA

Transparence demandée

■ Des organisations de défense des droits de l'Homme ont réclamé hier que l'enquête de l'ONU sur son rôle au Rwanda, lors du génocide en 1994, se fasse « dans la transparence ». Cette requête a été formulée après que le Conseil de sécurité ait approuvé la création d'une commission d'enquête indépendante sur le rôle de l'organisation lors des massacres qui ont fait au moins 500 000 morts parmi la minorité tutsie et les hutus modérés.

d'après AFP

AUTRICHE

On veut Carlos

■ L'Autriche a demandé à la France l'extradition du terroriste Carlos, condamné l'année dernière à la prison à perpétuité, pour l'entendre dans le cadre du procès sur la prise d'otages sanglante de l'OPEP en 1975 à Vienne, a-t-on appris hier. L'enlèvement de 11 ministres du pétrole s'était soldé par trois morts. Les otages avaient été conduits en Algérie dans un avion détourné et Carlos avait exigé une rançon d'un milliard de dollars. Le gouvernement autrichien avait été fortement critiqué pour avoir laissé partir l'avion des terroristes et parce que des images montraient le ministre de l'Intérieur, Otto Roesch, serrant la main du « Chacal ».

d'après AP

RUSSIE

Argent sale

■ Le président Boris Eltsine a décidé pour la deuxième fois hier de limoger le procureur général de Russie Iouri Skouratov, alors que ce dernier venait d'affirmer détenir des informations sur des personnalités russes « connues » alimentant des comptes en Suisse avec de l'argent sale. Le procureur de 46 ans a estimé son limogeage « illégal ». Il a quitté dans la matinée son bureau du Parquet auquel des scellés ont été posés.

d'après AFP

PALESTINE

La saga des oliviers

■ Des centaines de manifestants palestiniens ont replanté hier en Cisjordanie des oliviers déracinés à deux reprises récemment par les soldats israéliens suite à un conflit territorial. Aux cris de « pas de paix avec les colonies de peuplement », un cortège a replanté 100 arbustes alors que l'armée israélienne restait à l'écart.

d'après AP



Ces Kosovars — vieillards, femmes et enfants surtout — s'apprêtaient hier à passer une nuit froide à la belle étoile, au poste frontière de Djeneral Jankovic, après avoir été chassés de la capitale, Pristina, par les forces serbes.

Le Kosovo consterne les chefs religieux

MARTINE NOUAILLE

Agence France-Presse, PARIS

Du pape Jean-Paul II au patriarche russe Alexis II, de l'Église orthodoxe serbe au Conseil oecuménique des Églises à Genève, en Europe tous les responsables religieux ou presque ont déploré le conflit au Kosovo et les bombardements de l'OTAN sur la Serbie.

Mais cette unanimité affichée, lourde des arrière-pensées nourries par l'histoire, ne peut totalement masquer les divergences de sensibilité et d'analyse sur les causes du conflit.

Seul le chef de l'Église catholique allemande, l'évêque Karl Lehmann, a défendu les raids de l'OTAN destinés à « empêcher une catastrophe humanitaire et à écarter une menace pour la paix du monde ». Les autres dignitaires religieux ont souligné en des termes presque similaires que la violence ne saurait être une réponse à la violence.

Le Conseil oecuménique des Églises, qui rassemble protestants et orthodoxes du monde entier, a exigé « l'arrêt immédiat de l'intervention militaire afin de permettre la relance des négociations politiques sous les auspices des Nations unies ».

Porteur d'un message du pape au président yougoslave Slobodan Milosevic, dont le contenu exact n'a pas été dévoilé, le ministre des Affaires étrangères du Vatican, Mgr Jean-Louis Tauran, a appelé jeudi à Belgrade à une trêve pascalle d'une semaine, tout en soulignant qu'une telle initiative « devrait être assortie de mesures concrètes au sol, de manière à ce que personne ne mette une trêve à profit pour poursuivre ses propres desseins ».

Dans chacune de ses nombreuses interventions depuis le début du conflit, Jean-Paul II souligne qu'il n'est jamais trop tard pour faire taire les armes et négocier. Mais il prend soin également, comme lors d'une entrevue avec des parlementaires du conseil de l'Europe, d'en appeler à « un accord respectant les différents peuples et les diverses cultures » ainsi que la liberté de chacun.

Dans une déclaration adoptée le 23 mars, l'Église serbe a condamné les conflits à caractère « interethnique » mais a souligné que « le mal, au Kosovo ou ailleurs, ne saurait être guéri par un mal plus grand et encore plus immoral : le bombardement d'un peuple d'Europe, petit mais honorable ». Elle a réaffirmé que le Kosovo et la Métrochie étaient le « berceau du peuple serbe ».

Tandis qu'un envoyé du pape se rendait en Albanie pour coordonner les initiatives humanitaires en faveur des réfugiés qui affluent du Kosovo, les Églises orthodoxes de Grèce et de Chypre se mobilisent pour collecter des fonds en faveur des Serbes.

C'est le cas également d'Alexis II, chef de l'Église orthodoxe russe qui a appelé les Russes à prier « pour leurs frères serbes » et a qualifié les frappes de l'OTAN de « sacrilège », critiquant « les forces qui s'octroient le rôle de gendarme mondial ».

La crise du Kosovo peut faire tache d'huile dans les Balkans

Premier facteur de déstabilisation : le Monténégro

d'après AFP et AP

PODGORICA, Yougoslavie

La situation au Kosovo, bombardé par l'OTAN depuis neuf jours, prend des allures de crise régionale menaçant la stabilité des États voisins où continuent à affluer des dizaines de milliers de réfugiés contraints de fuir cette province serbe.

Cette menace de déstabilisation des Balkans est prise au sérieux à Washington où le président Bill Clinton a déclaré hier que les États-Unis « ne laisseront pas vider le Kosovo impunément ».

« Nous sommes désormais confrontés à une crise dans toute la région et plus seulement interne à la Yougoslavie », a déclaré de son côté le porte-parole de l'Alliance atlantique, Jamie Shea. Une crise au niveau des réfugiés que les pays limitrophes n'arrivent pas à accueillir convenablement, mais aussi quant à d'éventuelles velléités du gouvernement yougoslave de profiter de la situation pour s'imposer auprès du Monténégro voisin.

Le président Slobodan Milosevic prépare un coup d'État au Monténégro pour renverser le président réformateur et pro-occidental monténégrin, Milo Djukanovic, a ainsi affirmé à Londres un porte-parole

du ministère britannique de la Défense.

C'est aussi ce que soupçonnent eux-mêmes les dirigeants de cette république qui, avec la Serbie, forme la République fédérale de Yougoslavie. C'est le limogeage jeudi par le chef de l'État yougoslave, le président Milosevic, de huit généraux à la tête de la 2^e armée, couvrant le Monténégro, qui a éveillé leur défiance, car il a été opéré à l'insu du président monténégrin.

L'OTAN s'est déclarée hier « très inquiète » en raison d'un possible putsch militaire au Monténégro. « Vu la gravité de la situation (...) une telle entreprise de Milosevic ne peut qu'aggraver la crise actuelle avec des conséquences imprévisibles », a commenté son porte-parole, Jamie Shea.

Son vis-à-vis du ministère britannique de la Défense, Edgar Buckley, a affirmé que le président Mi-

losevic « prépare un coup d'État au Monténégro afin de remplacer le président Djukanovic par un homme de son choix. M. Djukanovic a critiqué le traitement par Milosevic des Albanais du Kosovo ».

Nombreux sont ceux qui soupçonnent Belgrade d'avoir provoqué un afflux au Monténégro de réfugiés du Kosovo dans le dessein de déstabiliser cette petite république de 640 000 habitants. Le Monténégro est opposé à la politique de Belgrade au Kosovo ayant conduit aux frappes de l'OTAN, ce qui n'empêche toutefois pas la tenue de manifestations prospères dans les rues de Podgorica.

Le porte-parole du Département d'État américain, James Rubin, a pour sa part averti que « toute tentative par Belgrade de renverser le gouvernement démocratiquement élu du Monténégro ne ferait qu'étendre l'instabilité de la région, conduire à un plus grand isolement des autorités yougoslaves et aggraver le conflit avec l'OTAN ».

La secrétaire d'État américaine s'est employée quant à elle à consulter par téléphone, hier, ses homologues de Grande-Bretagne, Grèce, France, Allemagne, Italie et de la République tchèque sur ces menaces de putsch au Monténégro.

Repères / BALKANS

Le spectre du Vietnam resurgit

MARIE SANZ

Agence France-Presse, WASHINGTON

Avec la réalité de la guerre au Kosovo rendue soudain vivace par les images de soldats américains prisonniers, le spectre du Vietnam et d'un enlèvement militaire à des milliers de kilomètres de leurs frontières revient hanter les États-Unis.

Plus que la guerre du Golfe ou d'autres opérations militaires récentes, c'est la guerre du Vietnam, traumatisme national, qui est devenu la référence la plus souvent invoquée par les militaires et les analystes américains.

La plupart comparent la campagne de bombardements intensifs en Yougoslavie au pilonnage du Vietnam du Nord dans les années 60 et relèvent que si son inefficacité à faire plier le président Milosevic se confirmait, M. Clinton, comme son prédécesseur pendant la guerre du Vietnam, Lyndon Johnson, n'aurait

d'autre choix qu'une humiliante retraite ou une escalade à hauts risques avec l'envoi de troupes au sol.

« Les mots que nous entendons aujourd'hui, sur les bombardements, les dégâts que nous allons causer à l'ennemi, sont tellement semblables aux mots que nous avons entendus aux premiers jours de la guerre du Vietnam », de commenter le colonel Wayne Waddel, ancien prisonnier de guerre au Vietnam, en voyant les images des trois soldats américains capturés par les Serbes.

Dès le début des bombardements de l'OTAN il y a dix jours, le Congrès, affichant un scepticisme montrant qu'il gardait à l'esprit la tragédie du Vietnam, s'était interrogé sur la stratégie à adopter au Kosovo, un obscur coin de la planète inconnu des Américains.

« Nous ne pouvons pas laisser le gouvernement se lancer dans cette aventure sans le clair soutien du peuple américain. C'est ce que nous avons fait au Vietnam et nous avons vu les résultats », déclarait notamment le sénateur répu-

blicain du New Hampshire, Bob Smith.

« C'est le même état d'esprit qui a entraîné les Américains au Vietnam », renchérit Dmitri Simes, analyste au Centre Richard Nixon pour la paix et la liberté, un centre d'études internationales, relevant que le gouvernement américain s'adonne « à un extrémisme moral, disant 'ce que nous faisons est juste parce que c'est nous qui le faisons' ».

La débâcle du Vietnam a marqué toute une génération d'Américains aujourd'hui au pouvoir, dont le président Bill Clinton lui-même, critiqué pour ses tentatives non avouées d'éviter la conscription et notoirement mal à l'aise dans ses rapports avec la hiérarchie militaire.

L'agonie américaine au Vietnam expliquerait selon les analystes sa réticence à envoyer des soldats au Kosovo, mais sa stratégie, notent-ils, appelle paradoxalement la comparaison avec celle du président Lyndon Johnson, responsable de l'escalade américaine au Vietnam.

Alors que le commandant suprême des forces alliées en Europe, le général américain Wesley Clark, évoque désormais implicitement la possibilité d'un déploiement de troupes au sol en Yougoslavie, le président Clinton continue de refuser cette perspective, en raison « de la possibilité de ne jamais pouvoir les en faire sortir », expliquait-il mercredi sur CBS.

« Si cette intervention tourne mal, si elle devient la version 1999 du Vietnam, les répercussions seront énormes », estime pour sa part Richard Haass, directeur de la Brookings Institution, un centre d'analyse des questions internationales.

« Hey, hey, oncle Sam, le Kosovo c'est le Vietnam », scandaient dès le début de l'intervention des manifestants devant la Maison-Blanche. Il n'est jusqu'à Zeljko Raznatovic, alias Arkan, le chef de milice serbe, qui n'invoque le spectre du Vietnam. L'intervention en Yougoslavie, a-t-il déclaré jeudi soir, conduira « à un nouveau Vietnam dans le coeur de l'Europe ».

Monde

D'ex-fidèles de Pol Pot poursuivis en France

d'après AP et AFP
PARIS

Après Pinochet et Castro, c'est au tour des anciens dirigeants khmers rouges de faire l'objet de poursuites pénales en France. L'avocat de deux Français d'origine cambodgienne a en effet déposé une plainte conjointe pour crimes contre l'humanité, séquestrations arbitraires, tortures et assassinats, a-t-on appris hier de sources judiciaires.

Les plaignants demandent l'extradition des anciens chefs khmers rouges, notamment Khieu Samphan, Ieng Sary et Ta Mok, ainsi que leurs complices éventuels. Ceux-ci ont été capturés récemment ou se sont rendus aux autorités.

Cette plainte déclenche automatiquement l'ouverture d'une infor-

mation judiciaire et la désignation d'un juge d'instruction. La plainte a été déposée par M^e François Zimeray au nom de Antonya Tioulong, 46 ans, et Hervé Son, 48 ans. La première a perdu sa soeur Raingsi Tioulong, 31 ans, et le second son père Son Qui, 44 ans. Tous deux ont disparu quelques

mois après la prise du pouvoir par les Khmers Rouges en avril 1975.

Selon M^e François Zimeray, la juridiction française est compétente pour instruire cette plainte, d'autant que les victimes sont françaises. Les deux plaignants vont constituer par ailleurs une association de victimes.

La plainte pour « crimes contre l'humanité » a peu de chance d'être déclarée recevable par la justice française. En effet, cette notion ne s'applique qu'aux crimes commis par les puissances de l'Axe (Allemagne, Italie, Japon) durant la Seconde guerre mondiale tels qu'ils ont été définis par le tribunal militaire de Nuremberg.

En revanche, la plainte visant les chefs de tortures, séquestrations et

assassinats pourrait connaître une suite judiciaire. Dès lors que les corps n'ont pas été retrouvés, les victimes sont considérées comme disparues et l'obstacle de la prescription, dix ans en matière criminelle, est ainsi contournée.

Le parquet de Paris avait raisoné de la sorte en ce qui concerne certaines plaintes déposées par des familles de disparus visant l'ancien dictateur Augusto Pinochet. Une plainte pour « crimes contre l'humanité » a par ailleurs été déposée le 4 février en Belgique par 17 familles belges d'origine cambodgienne. La justice belge a estimé cette plainte recevable.

Les Khmers Rouges sont arrivés au pouvoir en avril 1975. Ils en ont été chassés par une intervention ar-

mée vietnamienne en décembre 1978. Sous leur règne de terreur environ deux millions de Cambodgiens, sur une population estimée à sept millions d'habitants, ont disparu.

Khieu Samphan est l'ancien président du « Kampuchéa démocratique » et Ieng Sary, l'ancien ministre des Affaires étrangères du régime. Quant à Ta Mok, il fut le maître des basses oeuvres du régime de Pol Pot, dont il était le premier vice-président de l'Assemblée populaire. Selon les historiens, il a acquis sa réputation de cruauté et son surnom de « boucher » lors de purges sanglantes entre 1975 et 1979.

Un raid anglo-américain détruit une station de pompage en Irak

d'après AFP et AP
BAGDAD

Une importante station contrôlant le pompage du brut irakien vers le Golfe persique a été détruite hier lors d'un raid américain et britannique, a indiqué un porte-parole irakien.

« Les avions américains et britanniques ont commis ce soir une agression lâche en détruisant la principale station de contrôle du pompage du brut vers Mina al-Bakr », a indiqué un porte-parole du ministère du Pétrole.

Selon lui, la station visée se trouve à Hamdan, dans la région d'Abou al-Khasib près de la ville de Bassorah, soit à quelque 70 kilomètres au nord de Mina al-Bakr.

Il a affirmé que le chargement des pétroliers à Mina al-Bakr se poursuivait à un rythme ralenti, grâce à un dispositif de secours mis en place par les autorités « pour défier les actions lâches de Washington et Londres qui prennent pour cible les installations économiques et civiles de l'Irak ».

« Cette basse agression contre les installations pétrolières dans le sud de l'Irak et celle qui l'a précédée

dans le nord, démasquent indubitablement les objectifs vils qui visent à entraver l'exportation du brut irakien et affecter ainsi le financement du programme pétrole contre nourriture », a-t-il affirmé.

L'Irak exporte actuellement du brut au rythme de 1,9 million de barils par jour dans le cadre de l'accord pétrole contre nourriture, une dérogation à l'embargo imposé par l'ONU permettant à Bagdad de vendre des quantités limitées de

brut pour acheter des vivres et des médicaments.

Près de 60 % des exportations sont acheminées à travers l'oléoduc irako-turc reliant les champs de Kirkouk, au nord, au terminal turc de Ceyhan, sur la Méditerranée. L'autre partie des exportations irakiennes transite par le terminal de Mina al-Bakr.

Des attaques américaines avaient détruit début mars deux stations de communications de l'oléoduc ira-

ko-turc, interrompant pendant 84 heures les exportations irakiennes de pétrole via cette installation.

Les frappes américano-britanniques sont devenues quasi quotidiennes depuis le début de l'année dans les zones d'exclusion du nord et du sud de l'Irak, instaurées depuis la guerre du Golfe en 1991 pour protéger les minorités chiites et kurdes. Mais Bagdad considère les patrouilles de contrôle comme des violations de son territoire.



La Presse vous offre la chance de gagner le livre *Jardins d'ombre et de lumière* d'Albert Mondor, publié par

LES ÉDITIONS DE L'HOMME

Grâce aux conseils d'Albert Mondor, faites de votre jardin un oasis de rêve avec votre touche toute personnelle.



Abonnés, regardez

c'est peut-être vous !

Jusqu'au 4 avril 1999, nous publierons quotidiennement les noms de 10 gagnants abonnés à **La Presse**. Ces personnes recevront automatiquement leur prix par la poste dans un délai de 4 semaines.

La valeur totale des prix offerts est de 1 198 \$. Les règlements du concours sont disponibles à **La Presse**. Les gagnants devront répondre à une question d'habileté mathématique pour mériter leur prix.



Voici les chanceux d'aujourd'hui

M. Roger Poulin de Rosemère
Mme Fallah de La Plaine
Mme Collin de Lachine
M. Alain Rousseau de Lachenaie
M. Rose de Vimont
Mme Gauthier de St-Bruno
M. Daigneault de Longueuil
Mme Martine Larouche de Verdun
Mme Josée Boulanger de Verdun
M. Huneault de l'Île-Perrot

La Presse

Abonnez-vous et vous pourriez être aussi parmi les chanceux du jour.

285-6911

2740108

**MON MAGASIN
MON STYLE**
DEPUIS 1670

LANCÔME

à la Baie



Offrez-vous un bilan beauté!

Venez toucher et essayer les produits de soin **Lancôme**. Durant nos ateliers **Lancôme**, une experte fera une analyse complète de votre peau et vous remettra une trousse d'essai personnalisée. **C'est gratuit! Aucun achat requis.**

Seulement à la Baie, du 15 au 18 avril 1999. Prenez rendez-vous aujourd'hui.

Atelier soin skincare studio

La Baie vous donne des AIR MILES[®]. Pourquoi acheter ailleurs?

Les taxes seront exclues lors du calcul des milles de récompense AIR MILES[®] à la Baie. Marque déposée/de commerce d'AIR MILES[®] International Holding N.V. employées en vertu d'une licence par Loyalty Management Group Canada Inc. et la Baie. Employé seul, AIR MILES[®] signifie milles de récompense AIR MILES[®] à moins que le contexte n'implique autre chose.

2741422